



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2012 (19H00)

Présents :

- M. Claude ANCELME, Maire,
- M^{me}s Françoise CAPPELLE, Françoise BUSQUET, Ghislaine JACQUET, Nathalie CAMBIER-JONVAL et MM. Jean-Pierre BOSCHAT, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Maires-Adjoints,
- M^{mes} Geneviève COSSON, Anne-Marie DEGUILHEM, Lydie GRÜN, Marie-Hélène MOREAU, Christine NOIRET-RICHET, Conseillères municipales,
- MM. Michel MAYEUX, André BERTHE, André POULAIN, Dominique SCHEUER, Patrice SCHNEIDER (*arrivé à 19H12*), Jean-Jacques COZETTE, Fabien LALLEMAND (*arrivé à 19H10*), Conseillers municipaux,
- Chantal PETITJEAN, Maire déléguée de Blaise.

Pouvoirs :

- Ghislaine GATÉ à Claude ANCELME
- Christine FORET à André BERTHE
- Solange MARTINEZ à Anne-Marie DEGUILHEM
- Véronique DELEHAIE à Christine NOIRET-RICHET
- Yann DUGARD à Marie-Hélène MOREAU

Absents :

- Elisabeth DURTETTE, Jean-Claude GILBERT

Assistaient également :

- M^{me} Catherine LEMOINE, Directrice Générale des Services,
- M^{lle} Kelly DUPONT, secrétariat.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Maire propose la désignation de Michel MAYEUX.

Vote : accord unanime

INFORMATIONS DU MAIRE

Décisions Municipales

Depuis le dernier conseil municipal du 20 décembre 2011, le Maire a pris une décision municipale. Son détail a été remis sur table aux élus.

Informations

Le Maire tient à remercier les élus qui ont soutenu et ont été activement présents lors de la manifestation qui s'est déroulée le 31 janvier dernier en soutien au monde enseignant contre les annonces de fermeture de classe. Il précise qu'un autre rendez-vous est programmé demain à 15 h 30.

Prochains rendez-vous :

- **Demain, mercredi 22 février 2012** a lieu la signature officielle du Contrat Enfance et Jeunesse en présence de la Présidente et du Directeur de la CAF, du président de la 2C2A et du FJEP / CS – Partenaire dans ce contrat
- **Vendredi 24 février 2012** : est prévue une commission travaux en remplacement de celle initialement prévue le 10 février qui a dû être annulée en raison d'une organisation défectueuse (pas de mise à disposition des clés pour le lieu à visiter – Petite Enfance). Le Maire est d'ailleurs navré pour les personnes qui s'étaient libérées pour cette réunion.
- Comme chaque année se dérouleront les "Vacances vouzinoises" **du 27 février au 9 mars.**
- **Vendredi 2 mars 2012 à 18h00** : aura lieu la remise des prix des Illuminations.
- **Mercredi 7 mars 2012**, un rendez vous est fixé avec M^{me} l'Inspectrice d'Académie, Monsieur WARSMANN, Françoise CAPPELLE et le Maire. Cette entrevue a pour objet de dénoncer et de faire annuler les annonces de fermeture de classe dans les écoles élémentaires.
- **Lundi 19 mars à 18 h 30**, une commission des finances se tiendra dans la salle des commissions.
- **Mardi 20 mars 2012 à 19 h 00** : Une réunion du conseil municipal est programmée afin de présenter aux élus et au public le nouveau site Internet de la Ville ; l'invitation a été déposée sur table.
- **Mardi 27 mars 2012 à 19 h 00** aura lieu un conseil municipal afin notamment de voter le budget 2012 le compte administratif 2011.
Le compte-rendu de la dernière réunion du conseil qui s'est tenue le 20 décembre 2011 a été remis aux élus sur table. Son adoption sera proposée lors du prochain conseil.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire propose d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux conseillers le 14 février 2012, avec deux ajouts :

- Lettre ouverte à Madame L'Inspectrice d'Académie concernant l'annonce de la fermeture des classes ;
- prolongation de la promesse de vente à la SEAA.

Le Maire soumet au vote ce projet d'ordre du jour ainsi modifié.

Vote : accord unanime

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2011 :

Le Maire indique qu'il n'a pas reçu de demande de modification. Il demande s'il y en a en séance. Comme aucun élu ne se manifeste, il propose donc de passer au vote pour l'adoption du compte-rendu du 29 novembre 2011.

Vote : accord unanime

ORDRE DU JOUR

I. DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (*Annexe 1*)

Le Maire prend la parole et déclare : « *Le débat d'orientation budgétaire est le moment où nous plongeons au cœur de ce qui va constituer la politique municipale au cours de la prochaine année, voire des prochaines années, car certains dossiers, vous le savez, nous engagent sur plusieurs exercices.*

C'est une étape réglementaire de la procédure budgétaire. Cette réunion doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du budget. Nous sommes donc bien dans les créneaux, puisque la présentation du Budget 2012 est programmée le mardi 27 mars prochain.

Bien évidemment, ce débat n'est pas issu ex-nihilo, il est la mise en œuvre du projet politique que nous avons présenté lors de notre campagne 2008, il est la continuité de certains engagements validés lors des précédents budgets. Enfin, il tient évidemment compte du contexte démographique, réglementaire, économique et social actuel et des contraintes nouvelles qui s'imposent à nous.

Débattre de ce que sera le budget de notre ville pose deux exigences :

- *Replacer le contexte de nos finances locales dans celui plus général de la situation des finances publiques nationales, voire dans le cadre des enjeux européens et mondiaux.*
- *Dépasser le simple cadre de la gestion pour situer notre action dans une perspective politique.*

Le contexte démographique, économique, social et réglementaire

En matière démographique, depuis 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1^{er} janvier mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années entre deux recensements. Pour Vouziers, le dernier recensement a eu lieu en 2007, le suivant devait avoir lieu 5 ans plus tard, soit en 2012. Vous le savez il s'est terminé la semaine dernière. L'année référence entre 2007 et 2012 est donc pour Vouziers l'année 2009.

Pour les communes recensées en 2007, on calcule la population des ménages en 2009 à partir des ménages recensés en 2007, puis il est tenu compte de l'évolution du parc de logements (connue grâce au fichier de la taxe d'habitation).

*Pour 2012, le chiffre INSEE de la population totale retenue pour la DGF sera de **4 377**, il était en 2010 de 4399.*

L'incidence de cette baisse de population impacte directement notre dotation globale de fonctionnement. L'adjointe aux finances vous donnera en mars, lors de la présentation détaillée du budget 2012, plus précisément l'incidence financière de cette perte de population.

Nous attendons les résultats provisoires du recensement qui vient de s'achever. En juin, nous devrions être destinataires de chiffres provisoires. La nouvelle population donnera lieu à une publication officielle en fin d'année.

Le contexte économique et financier est quant à lui très tendu. Les annonces du Président de la République sont claires. Les collectivités territoriales sont déjà et continueront à être mises à contribution dans le processus de résorption de la dette.

Il est regrettable de payer localement une politique de gestion nationale qui autorisait à l'échelle du pays le vote de budgets non équilibrés.

Comment peut-on nous donner des leçons ? On veut faire croire que les collectivités ont été inconséquentes.

Vous le savez, la Ville de Vouziers (comme toutes les autres collectivités d'ailleurs) a toujours présenté un budget équilibré.

Nous nous sommes inscrits dans une politique de dépenses de fonctionnement contenues.

Nous maîtrisons notre recours à l'emprunt.

On omet de mettre en perspective les transferts de charge de l'état vers les collectivités sans les transferts financiers correspondants.

On omet d'indiquer toutes les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle, et la perte d'autonomie financière et de libre administration des collectivités qu'elle a entraînée.

On omet de souligner l'incidence du gel des dotations qui en réalité, en valeur, signifie très concrètement une diminution depuis 2010 des dotations, diminution qui va d'ailleurs se poursuivre en 2012.

On omet d'évoquer les conséquences d'une politique d'encadrement des cofinancements décidée à l'assemblée nationale dans le cadre du texte de loi sur la réforme des collectivités territoriales. Cette réforme va entraîner une réduction des investissements de nombreuses petites villes. On peut par exemple citer le dossier de la voirie à l'échelle du département.

On omet de rappeler que, dans ce contexte de réduction des ressources, les collectivités sont confrontées à des obligations et des pressions de plus en plus fortes du fait de l'application des normes et de la révision générale des politiques publiques qui conduisent les collectivités à se substituer de plus en plus à l'État dans de nombreux domaines.

En matière d'emprunt, on omet d'évoquer la défaillance des banquiers qui ont oublié leur obligation de conseil et d'information auprès des collectivités locales sur les risques des produits élaborés qu'ils proposaient.

On omet d'indiquer que l'État, en se réfugiant derrière le paravent de l'autonomie des collectivités, a expliqué qu'il n'a pas pu informer, conseiller, accompagner.

On omet de signaler que la raréfaction des enveloppes financières pour les emprunts nécessaires aux investissements va peser lourd dans le fonctionnement des collectivités et sur l'économie de nos territoires. Notre dernier emprunt a été souscrit en décembre, nous n'avons reçu qu'une offre ! Nous n'avons pas pu négocier le taux. 4.10 %.

Il faut en convenir, la libre administration des collectivités territoriales n'est à l'heure actuelle plus qu'un leurre.

Ce rappel du contexte étant fait, le rétrécissement des marges étant souligné, il nous appartient de faire les meilleurs choix pour notre commune.

Avant que Françoise CAPPELLE, adjointe en charge des finances ne vous présente en détail les documents financiers qui vous ont été transmis, je souhaite balayer les grandes orientations de ce budget 2012.

1- Nous avons tout d'abord cherché à préserver les ressources des ménages.

D'abord par la pratique de tarifs municipaux raisonnables. C'est le cas notamment pour des dépenses qui se répercutent directement sur le porte monnaie de nos concitoyens : la restauration scolaire, les garderies, l'accueil de loisirs sans hébergement. Les tarifs ont été contenus lors du vote de décembre.

C'est aussi le cas, en matière de fiscalité ; je l'avais indiqué lors de mes vœux à la Société civile. Je propose de **ne pas augmenter la fiscalité locale**. –les taux de la taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti seront maintenus.

Pour y parvenir, nous devons poursuivre la politique que nous avons amorcée depuis plusieurs années, à savoir, présenter un budget de dépenses réelles de fonctionnement pratiquement à moyens constants. Un peu plus de 50 % de ces dépenses représentent des dépenses de personnel.

2- Nous avons aussi cherché dans ce budget à préserver la solidarité, son expression sur notre territoire, le service rendu à la population :

Pour cela, nous réaffirmons dans notre budget notre soutien au monde associatif par une politique maintenue de subventionnement ciblé et un apport logistique renouvelé, mais toujours dans la mesure du raisonnable. Nous nous sommes également engagés dans un Contrat Enfance et Jeunesse qui nous permet d'agir et de drainer des financements dans le domaine de la petite enfance et de la parentalité.

Le projet de multi accueil diversifiera l'offre d'accueil des tous petits. Nous devons tenir notre rôle de ville Centre. Il faut être audacieux pour notre territoire. Nous avons su l'être en matière culturelle, dans nos équipements sportifs, dans la qualité de notre communication. Il faut l'être aussi sur les questions d'éducation et de garde pour la petite enfance.

Nous avons réaffirmé récemment notre soutien au monde enseignant à l'occasion des menaces de fermeture. L'éducation reste à nos yeux une valeur sûre d'épanouissement et de progrès de notre société. L'entretien des écoles et les dotations en matière d'équipement n'ont donc pas été rabaissés dans ce budget.

3- Nous poursuivons notre politique d'entretien de notre cadre de vie et de notre patrimoine bâti.

Cela se traduit dans l'entretien de la voirie, de l'éclairage public, l'entretien des parcs, des aires de jeux.

À une plus grande échelle, l'acquisition du "Bois d'un An" (bois du Nan) permettra de préserver la grande qualité environnementale de notre Ville.

L'aménagement du champ de foire contribuera à l'attractivité et à une meilleure organisation du stationnement en centre ville.

Malgré la raréfaction des moyens, nous tentons également de garder une attention pour **l'entretien des édifices culturels**. À cet égard, il n'est pas inutile de rappeler la situation particulière de Vouziers.

Elle doit entretenir 4 églises : Une église classée et 3 autres églises, fruit de l'histoire des fusions communales (Chestres et Condé) et de l'association avec Blaise. Vous avez pris connaissance des dossiers de demandes de subventions pour des réparations de charpente, de portes ou de vitraux.

4- Dans le cadre d'une politique d'anticipation de l'urbanisation à plus long terme, nous inscrivons les moyens nécessaires à la constitution d'une réserve foncière. Nous avons à ce titre récemment délibéré pour l'acquisition des propriétés des Consorts Justin.

5- Enfin, nous sommes engagés dans un lourd programme pour notre assainissement. Nous étions mis en demeure de régulariser notre point de rejet. Le démarrage des travaux est imminent pour le lot canalisations. L'instruction du permis de construire pour la STEP se poursuit.

Concernant le raccordement de Blaise et Chestres, nous allons la semaine prochaine attribuer les marchés d'études. Trois types d'études vont avoir lieu :

Concrètement, il faudra d'abord faire un relevé topographique de toutes les parcelles à desservir par le réseau collectif,

Ensuite, il faudra procéder à des études parcellaires pour faire le relevé des réseaux enfouis sur les parcelles. Le bureau d'étude devra prendre un rendez-vous avec tous les propriétaires, il n'imposera rien et devra proposer le meilleur plan de raccordement possible.

Enfin une étude géotechnique va être effectuée pour établir une bibliographie des lieux, des sols. Cela peut se faire à partir de la mémoire du village mais aussi de toutes les données géologiques déjà répertoriées.

Des réunions d'information vont être programmées en mars. Les études devraient démarrer dans les 10 premiers jours d'avril.

Françoise CAPPELLE reviendra en détail sur les incidences budgétaires découlant de ces opérations.

Je pense avoir inventorié les grands enjeux de ce budget.

L'emploi au niveau de la commune reste également un enjeu majeur. Je me suis à ce titre largement engagé pour défendre l'idée de la nécessité de préserver l'activité d'AMI sur le territoire.

Il me reste à préciser que ce budget est construit en dehors du dossier d'expropriation APM/Clermont. La phase d'expropriation se poursuit. J'ai demandé à Monsieur le Préfet des Ardennes de solliciter le juge de l'expropriation pour aller au terme du transfert de propriété au profit de la Ville.

L'aboutissement de ce dossier se traduira dans le cadre d'un budget supplémentaire qu'il conviendra d'adopter en temps utile. »

Le Maire laisse la parole à Françoise CAPPELLE, adjointe au Maire en charge des finances afin qu'elle explique plus en détail les orientations budgétaires 2012.

Françoise CAPPELLE insiste sur le fait qu'il s'agit d'orientations budgétaires et que, par conséquent, il faut prendre en compte le fait qu'il peut y avoir ultérieurement des aménagements sur le budget qui lui sera voté lors d'un prochain conseil. Même si les services essaient d'être au plus juste dans la préparation de ces orientations. Elle rappelle par ailleurs que la Ville n'a eu recours à aucun emprunt depuis 3 ans.

a. RECETTES DE FONCTIONNEMENT (BUDGET VILLE)

Excédent 2011 : l'excédent 2011 est de 1 313 236,38 €, après couverture du besoin de financement d'investissement (858 552,64 €), l'excédent reporté en 2012 sera de 454 683,74 €

Atténuation de charges - chapitre 013 :

Le taux de réalisation est plus important que la prévision.
Sont inscrits aux OB 2012 : les remboursements sur rémunérations des Contrats Uniques d'Insertion, le remboursement de charges patronales par la commune de Vrizy (mutation d'une ATSEM, sommes dues jusque fin août 2011) disparaît.

Opérations d'ordre - chapitre 042 :

Ce chapitre comprend les amortissements des subventions d'équipement reçues pour des biens amortissables ainsi que les travaux en régie (pas d'inscription en 2012).

Produits des services et du domaine - chapitre 70 :

Quelques adaptations de crédits sont à faire : des augmentations sur les recettes de concessions de cimetières, des garderies (notamment Avetant) et une baisse des recettes des remboursements de charges locatives.

En 2012 le produit des entrées piscine sera inscrit à la même hauteur qu'en 2011 et ce malgré des recettes nouvelles provenant des collèges car il est prévisible que les travaux sur le filtre à sable génèrent une période fermeture de la piscine.

Impôts et taxes - chapitre 73 :

Dans l'attente des informations fiscales, il a été retenu une revalorisation des bases de 1 %, une augmentation du produit de la taxe finale sur les consommations d'électricité (passage de 7,5 % à 8 % au 1^{er} janvier 2012) et une baisse des recettes de TASCOM.

Dotations et participations - chapitre 74 :

La population totale de Vouziers au 1^{er} janvier 2012 est de 4 377 habitants, contre 4 399 habitants en 2011 soit une baisse démographique de 0,5 % (Source INSEE suivant le recensement 2006). Cette baisse de population a été reportée sur la Dotation Globale de Fonctionnement, La Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation pour un montant de – 6 000 €

Certaines recettes sont supprimées :

- La compensation des pertes de bases de taxe professionnelle (Valfond) disparaît en 2012 : - 71 000 €
- La dotation d'équipement des titres sécurisés : - 1 800 €
- La dotation pour instituteurs logés,

Une autre recette est revue à la baisse :

- Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle : - 33 000 €

Enfin, une recette est transférée à un autre chapitre :

- Les remboursements sur rémunérations des contrats d'Avenir : 40 000 €

Et une nouvelle recette est inscrite:

- Le reversement de la participation de la CAF pour le Relais d'Assistantes Maternelles 2011 : 7 000 €

Produits de gestion courante - chapitre 75 :

Une hausse sensible du revenu des immeubles est à enregistrer. Le bâtiment rue de l'Aisne est loué depuis fin 2011 par contre l'activité du gîte est arrêtée.

Produits exceptionnels - Chapitre 77 :

Les produits des cessions 2011 correspondent principalement aux ventes de terrains à Florence THOME (Toutou Minou), Lionel DERVIN et Gisèle BIZET (Cité Garcia). Les cessions 2012 sont budgétées en investissement.

Les autres produits exceptionnels concernent les remboursements de sinistres.

Les recettes fonctionnement 2012 proposées aux Orientations budgétaires se montent à 4 635 000 € soit 572 000 € de moins que l'année précédente.

Les recettes réelles de fonctionnement sont revues à la baisse : - 89 599,65 €

b. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (BUDGET VILLE)

Les atténuations de produits :

En 2012 : le FNGIR est inscrit avec une baisse de 3 000 €

Nous n'avons pas eu besoin d'utiliser les 42 500 € de dépenses imprévues du budget 2011. En 2012, 11 500 € serviront de variable d'ajustement.

Le virement à la section d'investissement se réalise lors du vote de compte administratif. 858 552,64 € serviront à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Pour le budget 2012, il est prévu un virement de 370 000 €

Charges à caractère général - chapitre 011 :

Le taux de réalisation des crédits 2011 est correct : 88,82 %.

Les principales augmentations concernent :

- Quelques adaptations de crédits : l'eau, l'électricité, les combustibles : + 35 000 €
- Une dépense nouvelle pour la mise en place de l'accueil petite enfance : 35 000 €

Dépenses de personnel - chapitre 012 :

Le taux de réalisation des crédits 2011 correct à 95,78 %. Le budget 2012 enregistre une augmentation de l'assurance statutaire.

Charges de gestion courante - chapitre 65 :

Le taux de réalisation est de 99,03 %. Les variations à prendre en compte sont :

- Une augmentation du contingent incendie : + 3 500 €
- La proposition du CCAS lors de ses Orientations Budgétaires d'une baisse de 7 000 € de sa subvention.
- Une baisse des crédits de subvention de 6 500 €
- Le transfert des bonifications d'intérêts au chapitre 77 pour 500 € en raison d'un changement de nomenclature M14.

Charges financières - chapitre 66 :

Lors de la préparation du budget 2011, nous avons provisionné une marge de manœuvre qui s'est avérée inutile.

De plus, l'absence de réalisation d'emprunt en 2011 ne crée pas de charge supplémentaire en charges rattachées (ICNE).

En 2012, les intérêts devraient être stables ou en légère hausse, une marge de manœuvre est également provisionnée.

Le budget de fonctionnement 2012 proposé aux Orientations budgétaires s'équilibre à hauteur de 4 635 000 €

Les dépenses réelles de fonctionnement sont revues à la hausse : + 27 500,00 €

c. SECTION D'INVESTISSEMENT (BUDGET VILLE)

Le Maire inventorie les différents dossiers d'investissement dont certains donneront lieu au vote d'une délibération dans les points suivants.

Le Maire revient également sur le projet de la nouvelle piscine. Il précise que les négociations auprès de M. Baudart ont été un échec puisque ce dernier n'a pas souhaité vendre son terrain (derrière le lycée professionnel). L'acquisition d'un autre terrain est donc envisagée, celui-ci se trouve à proximité du terrain de rugby.

Les dépenses d'investissement sont constituées de 3 opérations d'investissement "petite enfance", "champ de foire" et "travaux sur les réseaux d'eaux pluviales" ainsi que l'investissement courant et le remboursement du capital de la dette.

Ces dépenses sont financées par nos fonds propres, les ventes de biens, le FCTVA, les subventions et l'emprunt.

d. BUDGET DE L'EAU

Un emprunt en report de 40 000 € finance les travaux rue Augustine Busquet et ses abords
Un emprunt de 60 000 € sur 2012 est inscrit pour constituer une provision et sera réalisé en cas de besoin.

e. BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Ce budget comprend cette année une part d'investissement hors opération :

- Une étude pour l'épandage des boues pour 6 745 € (en report). À ce montant s'ajoute en 2012 une provision de 50 000 € pour d'autres études, une concernant le raccordement de Chestres et Blaise et une autre concernant les eaux parasites.

- Les restes à réaliser 2011 du compte 2315 comprennent : L'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les relevés topographiques des travaux de priorité 1 ainsi qu'un engagement relatif au raccordement d'un poste de refoulement route de Reims pour 217 204,49 € En 2012, une provision de 102 000 € est constituée.

L'opération n° 12 – travaux d'assainissement pluriannuels comprend les travaux de reconstruction de la STEP, de construction d'un bassin d'orage, des réseaux ainsi que les contrôles techniques et finaux de ces travaux. Cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme et crédits de paiement sur 2 ans.

De l'exercice 2011 est reporté 2 062 624,28 €+ pour 2012 : 2 067 500 € ce qui porte les crédits de cette opération à 4 130 124,28 €

Les recettes sont constituées de :

8 595 €	représentant le solde de la subvention de l'agence de l'eau pour la phase conception (issus des reports 2011),
1 081 000 €	de subvention l'agence de l'eau (dont 598 000 € issus des reports 2011),
700 000 €	de subvention du département (dont 350 000 € issus des reports 2011),

1 789 595 €

1 734 500 €	d'emprunt (dont 776 000 € issus des reports 2011)
619 500 €	d'avance remboursable de l'agence de l'eau (dont 343 500 € issus des reports 2011),

2 354 000 €

Le Maire demande s'il y a des remarques. Fabien LALLEMAND trouve que la somme allouée à l'investissement est nettement inférieure à celle des années précédentes. Le Maire précise que l'effort d'investissement de l'exercice est porté sur les travaux d'assainissement.

Il revient notamment sur les difficultés rencontrées quant au choix de l'emplacement de la station en raison du risque d'inondation. Il évoque les rencontres techniques avec la Direction Départementale des Territoires pour l'instruction du permis de construire. Afin de placer la nouvelle station au dessus du niveau de la crue centennale, la station sera construite sur un remblai. La Ville va devoir compenser les volumes créés en zone inondable. Monsieur le Maire fait savoir que la solution qui a été retenue est un décaissement d'une partie de la parcelle de l'arboretum.

II – Dossier d’investissement : demande de subvention (*Annexe 2*)

- Réparation de la charpente de l’Église Saint-Clément à Blaise

Le Maire présente la fiche qui a été adressée aux élus.

Il n’y a pas de remarque particulière, il propose donc de passer au vote afin :

- De retenir ce dossier et de l’inscrire au Budget Primitif 2012
- De solliciter des subventions auprès de l’État (au titre de la DETR et de la DRAC) du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel :
- De demander une dérogation afin d’engager les travaux avant notification des subventions

Vote : accord unanime

- Révision des portes façades ouest à l’Église Saint-Maurille

Le Maire indique que ces portes sont en très en mauvais état, il rappelle les éléments essentiels de la fiche de travail.

Comme il n’y a pas de question le Maire propose de passer au vote :

- De retenir ce dossier et de l’inscrire au Budget Primitif 2012
- De solliciter des subventions auprès de l’État (au titre de la DETR et de la DRAC) du Conseil Régional, du Conseil Général, du Service Territorial d’Architecture et du Patrimoine et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel :
- De demander une dérogation afin d’engager les travaux avant notification des subventions

Vote : accord unanime

- Église Saint-Maurille : Réparation de vitraux Église Saint-Clément : Restauration du vitrail Saint-Clément

Le Maire rappelle les éléments de la fiche de travail qui a été transmise aux élus.

Christine Noiret-Richet demande si le devis sollicité a été fait auprès d’un artisan vouzinois. Le Maire répond par l’affirmative.

Comme il n’y a pas d’autre remarque, le Maire propose de passer au vote afin :

- De retenir ces dossiers et de les inscrire au Budget Primitif 2012 ;

- De solliciter des subventions auprès de l'État (au titre de la DETR et de la DRAC) du Conseil Régional, du Conseil Général, du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel ;
- De demander une dérogation afin d'engager les travaux avant notification des subventions.

Vote : accord unanime

- Éclairage des passages piétons : 2^{ème} tranche

Comme pour les dossiers précédents, le Maire rappelle les éléments essentiels de la fiche de travail remise aux élus. Il rappelle d'autre part que la 1^{ère} tranche a déjà été effectuée en 2011, 18 passages piétons sont désormais éclairés.

Marie-Hélène MOREAU demande si ces éclairages sont modulables selon le passage, s'il est par exemple possible de les éteindre une partie de la nuit où les piétons sont peu nombreux. Dominique SCHEUER remarque que même s'ils sont peu nombreux il peut y en avoir. Le Maire souligne que ce serait une bonne idée d'aménager les horaires où ces lumières seraient activées et ajoute cependant que le week-end il y a un grand nombre de piétons la nuit dû aux diverses activités nocturnes (bar et discothèque).

André BERTHE évoque la possibilité de mettre en place des détecteurs de présence dans un souci d'économie.

Comme il n'y a plus de remarque, le Maire propose de passer au vote afin de :

- De retenir ce dossier et de l'inscrire au Budget Primitif 2012 ;
- De solliciter des subventions auprès de l'État (DETR), du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel ;
- De demander une dérogation afin d'engager les travaux avant notification des subventions.

Vote : accord unanime

- Acquisition d'un véhicule électrique

Le Maire poursuit la présentation des dossiers d'investissement avec ce 5^{ème} point concernant l'acquisition d'un véhicule électrique. Il explique les motivations et l'intérêt de ce projet d'acquisition. Le Maire indique qu'il y a aura une démonstration d'un véhicule électrique dans la semaine (23 février 2012) et invite les élus intéressés à se joindre à ce rendez-vous.

Frédéric COURVOISIER-CLÉMENT souhaiterait connaître la marque du véhicule envisagé et également savoir à quel titre le conseil général et le conseil régional accordent des subventions sur ce type d'acquisition. Le Maire précise qu'il n'y a que 2 fabricants

mais ne connaît pas la marque exacte. Il précise que les 2 fabricants ont été contactés afin de pouvoir être mis en concurrence. Il ajoute que la possibilité d'être subventionné pour cet achat par les conseils général et régional apparaîtrait dans le cadre d'une loi sur le développement durable et l'aide à la réduction des émissions de pollution. La demande sera faite sans certitude d'obtention de ces subventions.

Le Maire demande s'il y a d'autre question, comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote afin :

- De retenir ce dossier et de l'inscrire au budget primitif 2012 ;
- De solliciter des subventions auprès de l'État (au titre de la DETR), du Conseil régional, du Conseil général et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel ;
- De demander une dérogation afin d'engager les travaux avant notification des subventions.

Vote : 22 voix pour, 1 voix contre (Jean-Jacques COZETTE) et 2 abstentions (Anne-Marie DEGUILHEM et Solange MARTINEZ).

- Rénovation et renouvellement de l'aire de jeux du parc François Mitterrand

Le Maire rappelle les éléments de la fiche de travail.

Fabien LALLEMAND s'interroge sur la durée de vie de ce matériel. Le Maire ne la connaît pas exactement et craint le risque de vandalisme.

Le Maire demande s'il y a d'autre question, comme il n'y en a pas il propose de passer au vote afin :

Vote : accord unanime

III – Renoncement à l'exonération de taxe foncière prévue pour les entreprises installées dans un bassin d'emploi à redynamiser (Annexe 3)

Le Maire donne lecture de la fiche de lecture qui a été adressée aux élus.

Christine NOIRET-RICHET exprime sa surprise quant à cette proposition. Elle évoque le risque de ne plus voir d'entreprises nouvelles s'installer. Elle s'interroge également sur le manque à gagner chiffré que cette exonération représente.

Le Maire précise qu'il n'est pas possible de chiffrer puisque ce sont des données nominatives et donc d'ordre confidentiel.

Françoise CAPPELLE précise d'autre part que cette mesure ne sera effective qu'à partir de l'année 2013. Elle souligne également une incohérence de la part des services fiscaux. En effet, cette mesure pour être effective en 2012 aurait dû être votée avant le 1^{er} octobre or la possibilité de mettre un terme à l'exonération n'est parue au journal officiel qu'à la fin du mois de décembre 2011.

Geneviève COSSON veut s'assurer que les entreprises qui s'installeront en 2012 bénéficieront de cette exonération. Le Maire rappelle que le renoncement ne sera applicable qu'à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Maire propose de passer au vote afin de :

- De renoncer à l'exonération de la Taxe Foncière prévue pour les entreprises situées dans les bassins d'emploi à redynamiser ;
- De charger Mr le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la direction générale des finances publiques.

Vote : 21 voix POUR, 3 voix CONTRE (Christine NOIRET-RICHET, Véronique DELEHAIE et Fabien LALLEMAND) et 1 ABSTENTION (Marie-Hélène MOREAU).

IV – Palmarès des maisons fleuries (Annexe 4)

Françoise BUSQUET présente la fiche de travail qui a été adressée aux élus. Il s'agit ici d'une modification de la liste des récompensés. En effet lors du vote en décembre 2011, Françoise BUSQUET a omis de récompenser M. et M^{me} LEROUX Roland pour le fleurissement du jardin de leur maison sise 20 rue Verte.

Comme il n'y a pas de remarque, Monsieur le Maire propose de passer au vote afin d'ajouter M. et M^{me} LEROUX Roland – catégorie 2 fleurs – Maisons avec jardin donnant sur rue à la liste des récompensés Maisons fleuries détaillée dans la délibération 2011/77 du 20 décembre 2011.

Vote : accord unanime

V – Palmarès du concours des illuminations 2011 : attribution des prix (Annexe 5)

Françoise BUSQUET poursuit en reprenant les éléments de la fiche qui a été adressée aux élus.

Marie-Hélène MOREAU pense que la remise d'un diplôme serait suffisante. En effet, selon elle, alors qu'il est demandé à tous de faire des efforts sur la consommation d'énergie, ici les personnes qui consomment sont récompensées.

Après cette remarque, Monsieur le Maire propose de passer au vote afin d'adopter l'attribution des prix selon le palmarès remis aux élus.

Vote : 23 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Marie-Hélène MOREAU et Yann DUGARD)

VI – Rapport sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (*Annexe 6*)

Le point concernant l'assainissement a été enlevé de l'ordre du jour et sera vu lors d'un prochain conseil.

Le Maire rapporte le contexte de l'élaboration de ce rapport. Ce dernier a été transmis par voie postale aux élus lors d'un envoi complémentaire afin qu'ils puissent en prendre connaissance préalablement au Conseil.

Le Maire demande s'il y a des questions concernant ce rapport, comme il n'y en a pas il propose de passer au vote afin d'adopter le rapport sur le prix et la qualité de l'eau tel qu'il a été adressé aux élus.

Vote : accord unanime

VII – Modification des statuts de la FDEA (*Annexe 7*)

Le Maire rappelle les points qui seront modifiés dans les statuts selon le document qui a été adressé aux élus.

Le Maire demande s'il y a des questions et, comme il n'y en a pas, propose de passer au vote afin d'accepter la modification des statuts de la FDEA.

Vote : accord unanime

VIII – Lettre ouverte à l'ARS (*Annexe 8*)

Le Maire présente le Projet Régional du Santé 2012-2016 proposé par l'ARS. Afin de respecter les délais impartis par l'ARS pour émettre la lettre ouverte, le Maire précise que ce même courrier a déjà été adressé à l'ARS en date du 15 février dernier.

Christine NOIRET-RICHET s'étonne du paragraphe concernant le regroupement. Il lui semblait que ce point avait été voté lors du conseil d'administration du GHSA.

Le Maire rappelle que le Conseil d'administration n'existe plus, maintenant il s'agit d'un conseil de surveillance. Le maire précise que la volonté de la Ville est de préserver l'hôpital public face à un établissement de santé (regroupant privé et public).

Christine NOIRET-RICHET regrette que la totalité du Plan n'ait pas été adressée. M^{me} Lemoine précise qu'il s'agit d'un rapport de 72 pages facilement consultable via Internet.

Comme il n'y a plus de remarque, le Maire propose de passer au vote afin d'accepter la lettre ouverte à l'ARS telle qu'elle a été présentée aux élus :

Vote : 23 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Christine NOIRET-RICHET et Véronique DELEHAIE)

IX – Lettre ouverte à l’Inspection Académique (Annexe 9)

Le Maire demande si tous les élus ont bien pris connaissance de la lettre ouverte adressée à l’inspection académique ayant pour objet l’annonce de la fermeture de 2 classes à Vouziers lors de la rentrée scolaire 2012.

Marie-Hélène MOREAU, en sa qualité d’ancienne enseignante du privé, souhaite revenir sur les 2 lignes concernant le financement de l’école privée. Elle réaffirme son soutien face à cette annonce mais estime que ces lignes sur le financement de l’école privée n’avaient pas lieu d’apparaître dans cette lettre.

Vote : 23 voix POUR, 1 ABSTENTION (Yann DUGARD) et 1 CONTRE (Marie-Hélène MOREAU)

X – Prolongation de la promesse de vente à la SEAA des cinq parcelles au lieu-dit « Les Marizys »

Le Maire présente la fiche de travail remise sur table aux élus. Il s’agit ici de prolonger la promesse de vente actée le 16 décembre 2010 par la délibération 2010/83 qui avait été consentie pour une durée de 12 mois.

Comme il n’y a pas de remarque le Maire propose de passer au vote afin :

- d’accepter une prolongation de la durée de la promesse de vente et de fixer son terme au 30 septembre 2012 ;
- d’acter que le reste des termes de la promesse de vente reste inchangé.

Vote : accord unanime

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le Secrétaire de Séance
Michel MAYEUX

Annexes (déjà diffusées) :

- annexe 1 : Débat des orientations budgétaires
- annexe 2 : Dossier d’investissement : demande de subvention
- annexe 3 : Renoncement à l’exonération de taxe foncière prévue pour les entreprises installées dans un bassin d’emploi à redynamiser
- annexe 4 : Palmarès des maisons fleuries
- annexe 5 : Palmarès du concours des illuminations 2011 : attribution des prix
- annexe 6 : Rapport sur le prix et la qualité des services d’eau et d’assainissement
- annexe 7 : Modification des statuts de la FDEA
- annexe 8 : Lettre ouverte à l’ARS
- annexe 9 : Lettre ouverte à l’Inspection Académique
- annexe 10 : Prolongation de la promesse de vente à la SEAA des cinq parcelles au lieu-dit « Les Marizys »

Orientations

Budgétaires 2012

Conseil Municipal
du 21 février 2012

Note de synthèse - Orientations budgétaires 2012

BUDGET VILLE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET PRIMITIF + DM 2011	REALISE 2011	ORIENTATIONS 2012
Excédent 2010	929 084,09	929 084,09	-474 400,35 €
Atténuations de charges	20 000,00	58 960,74	+ 34 000,00 €
Opérations d'ordre	18 500,00	17 500,70	contrats aidés : + 40 000 € (changement de compte) ; remboursement atsem - 6 000 €
Produits du domaine	197 500,00	232 527,92	-8 000,00 €
Impôts et taxes	1 901 000,00	1 874 373,21	+ 2 500,00 €
Dotations et participations	2 027 000,00	2 006 117,30	-10 000,00 €
			Taxe sur l'électricité : + 12 000 € Tascom : - 35 000 € ; revalorisation des bases + 13 000 €
			-127 000,00 €
			Baisse de population : - 6 000 € ; fin du dispositif perte de base FNPTP - 71 000 € ; fin dotation équipement titres sécurisés : - 1 800 € ; transfert des remboursements de rémunérations employés aidés au 013 : - 40 000 € ; FDPPTP : -33 000 € ; plus d'instituteurs logés : - 2 000 € ; CAF + 7 000 € pour le RAM ;
Autres produits de gestion	110 000,00	123 291,32	+ 9 000,00 €
Produits exceptionnels	3 915,91	36 053,34	fin de l'activité du gîte : -3 000 € ; location du bâtiment rue de l'Aisne : + 12 000 €
Reprise sur provision		1 925,64	+ 1 900,35 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 207 000,00	5 279 834,26	-572 000,00 €
DONT RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 259 415,91	4 333 249,47	-89 599,65 €

taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement : 101,73 %

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET PRIMITIF + DM 2011	REALISE 2011	ORIENTATIONS 2012
Atténuation de produit	83 000,00	78 580,00	-3 000,00 €
Dépenses imprévues	42 500,00		-31 000,00 €
Viement en investissement	936 000,00		-566 000,00 €
Opérations d'ordre	206 500,00	201 941,23	-33 500,00 €
Amortissements des biens ; Produits de cession (budgétés en recettes de d'investissement et réalisés dans les autres sections)	1 200 000,00	1 065 894,31	+ 70 000,00 €
Charges à caractère général			
	taux de réalisation : 88,82 %		Prestations de service : + 35 000 ; EDF, EAU etc., + 35000
Charges de personnel	2 040 000,00	1 954 090,59	+ 10 000,00 €
	taux de réalisation : 95,78 %		
Charges de gestion courante	578 000,00	572 428,05	-10 500,00 €
	taux de réalisation : 99,03 %		Contingent SDIS : + 3 500 € ; Subvention CCAS - 7 000 € ; subventions : - 6 500 € ; Bonifications d'intérêts - 500 €
Charges financières	108 000,00	87 084,05	-8 000,00 €
	taux de réalisation : 80,63 %		Intérêt des emprunts : -19 000 € ; emprunt en francs suisses 11 000 €
Charges exceptionnelles	12 500,00	6 479,65	
	taux de réalisation : 51,83 %		Bonifications d'intérêts + 500 € ; charges exceptionnelles - 500 €
Dotation aux provisions	500,00	100,00	
	taux de réalisation : 20,00 %		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 207 000,00	3 966 597,88	-572 000,00 €

DONT DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

4 064 500,00 + 27 500,00 €

taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement : 92,62 %

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

RECETTES

Recettes issues du fonctionnement Solde des opérations d'ordre Virement	162 500 379 000
Produits de cessions	204 300
Subventions notifiées Petite enfance Champ de Foire	43 000 93 000
Subventions à venir Vierge aux tresses	700
FACTVA	71 000
SIVOM	70 000
Emprunt 2012	1 908 000
TOTAL	2 922 500

DEPENSES

remboursement du capital	265 000
Dépenses d'investissement	2 657 500
PLU, Logiciels, Etudes ...	19 500
Fonciers et immobiliers	255 000
Matériel et mobilier	82 000
Travaux de bâtiments	120 000
Réseaux, voiries et autres	643 000
Opération N° 10 "petite enfance"	100 000
Opération n° 11 "champ de foire"	600 000
Opération n° 13 "travaux pluriannuels de réseaux d'eaux pluviales"	838 000
TOTAL	2 922 500

SERVICE DE L'EAU
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

EXPLOITATION			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations d'ordre 023 - virement	72 500,00	Opérations d'ordre 002 - Excédent antérieur reporté	10 500,00
011 - Charges à caract. gén.	36 000,00	70 - Produits du domaine	20 300,51
66 - Charges financières	15 500,00	75 - Autres produits de gestion	120 000,00
	39 000,00		12 199,49
Total	163 000,00	Total	163 000,00

INVESTISSEMENT compris restes à réaliser			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations d'ordre 001 - résultat 2011	10 500,00	Opérations d'ordre	72 500,00
16 - Emprunts	18 882,06	10 - Virement N -1	27 509,29
20 - Frais d'insertion	105 000,00	021 - Virement section d'exploitation	36 000,00
23 - Immobilisations en cours	1 617,94	16 - Emprunts	100 000,00
27 - TVA	100 000,00	27- TVA	19 990,71
	20 000,00		
Total	256 000,00	Total	256 000,00

**SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012**

EXPLOITATION			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations d'ordre	33 000,00	Opérations d'ordre	5 000,00
023 - Virement section d'investissement	164 000,00	002 - Excédent antérieur reporté	237 419,89
011 - Charges à caract. gén.	3 000,00	70 - Produits du domaine	45 580,11
014 - Atténuation de produits	58 000,00	74 - Subvention d'exploitation	
66 - Charges financières	30 000,00		
Total	288 000,00	Total	288 000,00

INVESTISSEMENT compris restes à réaliser			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations patrimoniales	30 000,00	Opérations patrimoniales	30 000,00
Opérations d'ordre	5 000,00	001 - Résultat	189 974,28
16 - Emprunts	40 000,00	Opérations d'ordre	33 000,00
20- Immobilisations incorporelles	56 745,00	1068 - Virement N-1	10 540,21
23 - Immobilisations en cours	319 204,49	021 - Virement section d'exploitation	164 000,00
27 - TVA	883 426,23	13 - Subventions d'investissement	1 789 595,00
Opération n° 12 - Travaux pluriannuels d'assainissement		16 - Emprunts et avances	2 354 000,00
23 - Immobilisations en cours	4 130 124,28	27 - Remboursement TVA	893 390,51
Total	5 464 500,00	Total	5 464 500,00



Rapport Synthétique de la rétrospective 2012 ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Sommaire

- 1 - LES DONNEES GENERALES ET LE RESULTAT
- 2 - LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
- 3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT
- 4 - LA FISCALITE DIRECTE
- 5 - LES DEPENSES
- 6 - LES RECETTES
- 7 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT
- 8 - RATIOS

1 - LES DONNEES GENERALES ET LE RESULTAT

Les grandes masses financières

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes de fonctionnement	4 823 993	4 832 962	5 453 546	4 411 826	4 523 825	4 333 249
Dépenses de fonctionnement	3 955 555	3 952 949	4 154 895	3 772 533	3 634 616	3 764 657
Recettes d'investissement	971 202	1 181 388	1 207 243	654 048	505 454	381 519
Dépenses d'investissement	2 359 050	1 672 324	2 520 760	1 293 898	1 457 560	787 995

Fonds de roulement et résultat des exercices

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Fonds de roulement en début d'exercice	1 105 656	586 247	972 617	964 593	964 035	900 639
Résultat de l'exercice	-519 409	389 077	-14 867	-557	-62 898	162 116
Fonds de roulement en fin d'exercice	586 247	972 617	955 605	964 035	900 639	1 062 755

2 - LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

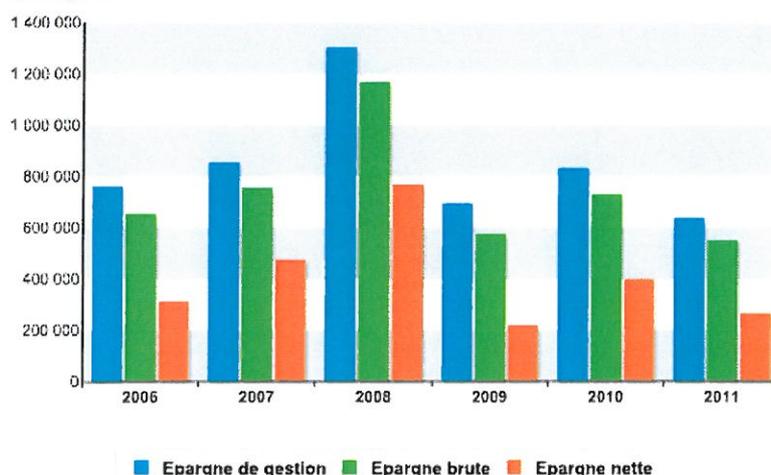
Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes de fonctionnement	4 823 993	4 832 962	5 453 546	4 411 826	4 523 825	4 333 249
Epargne de gestion	758 192	851 297	1 298 820	690 111	828 724	635 247
Epargne brute	649 730	752 907	1 164 698	571 219	724 583	546 155
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	14.11 %	16.00 %	21.89 %	13.15 %	16.62 %	12.67 %
Epargne nette	308 747	472 479	764 014	214 895	393 966	261 902

Epargnes

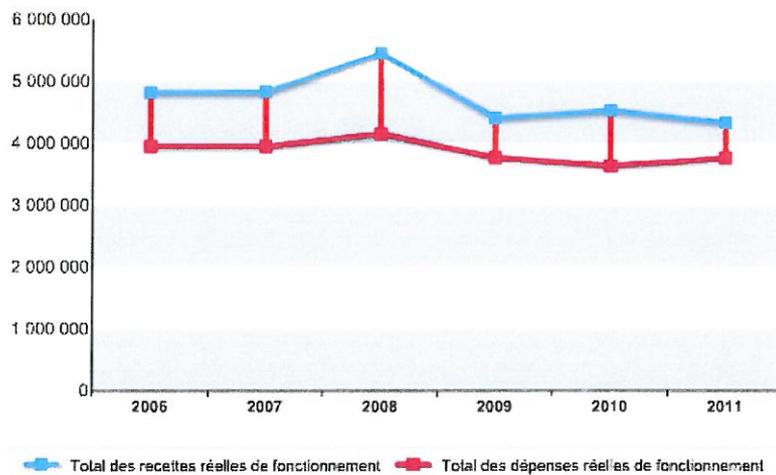


Effet de ciseau

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes de fonctionnement	4 823 993	4 832 962	5 453 546	4 411 826	4 523 825	4 333 249
Dépenses de fonctionnement	3 955 555	3 952 949	4 154 895	3 772 533	3 634 616	3 764 657

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.

Effet de ciseau



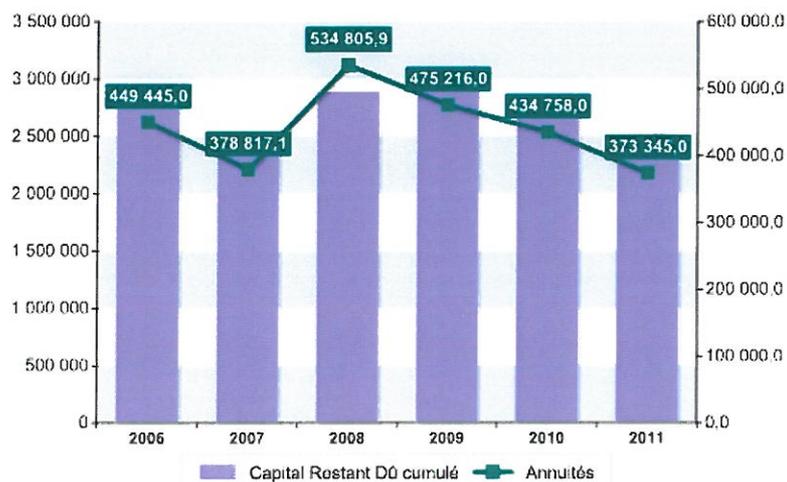
Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

Encours de dette et annuité

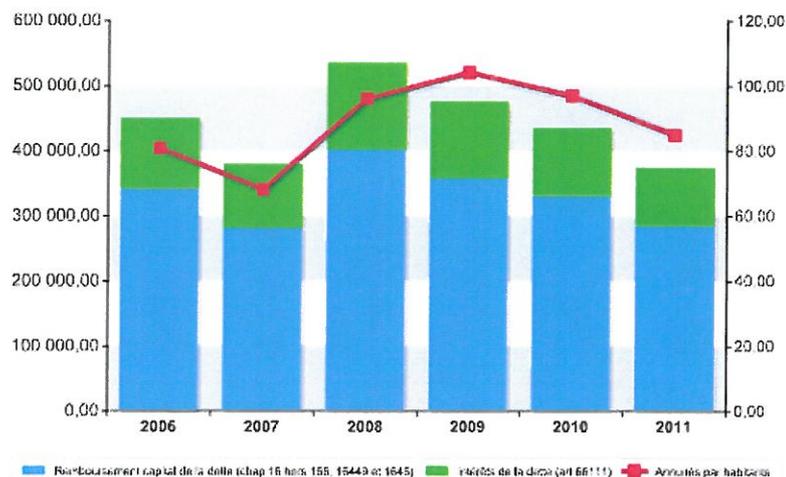
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Capital Restant Dû (au 01/01)	2 802 519	2 461 536	2 881 108	3 079 197	2 724 100	2 448 238
Evolution en %	-	-12.17 %	17.05 %	6.88 %	-11.53 %	-10.13 %
Annuités	449 445	378 817	534 806	475 216	434 758	373 345
Evolution en %	-	-15.71 %	41.18 %	-11.14 %	-8.51 %	-14.13 %

Encours de dette



Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

Remboursement

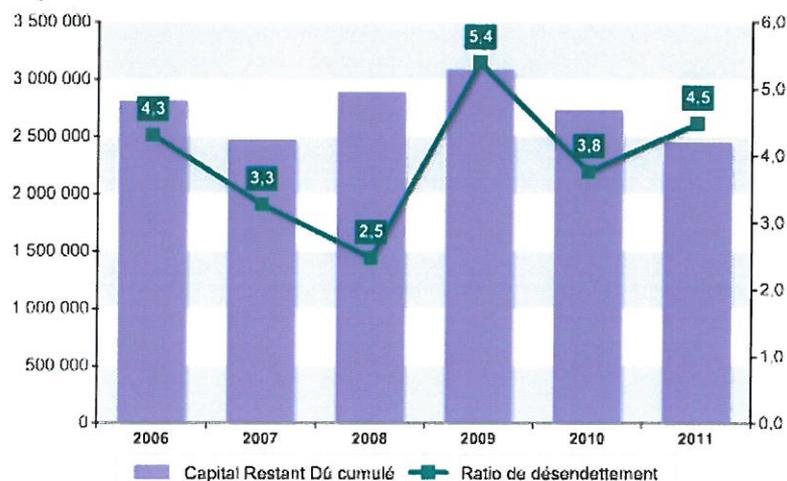


Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 01 janvier de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ratio de désendettement	4.3	3.3	2.5	5.4	3.8	4.5

Capacité de désendettement



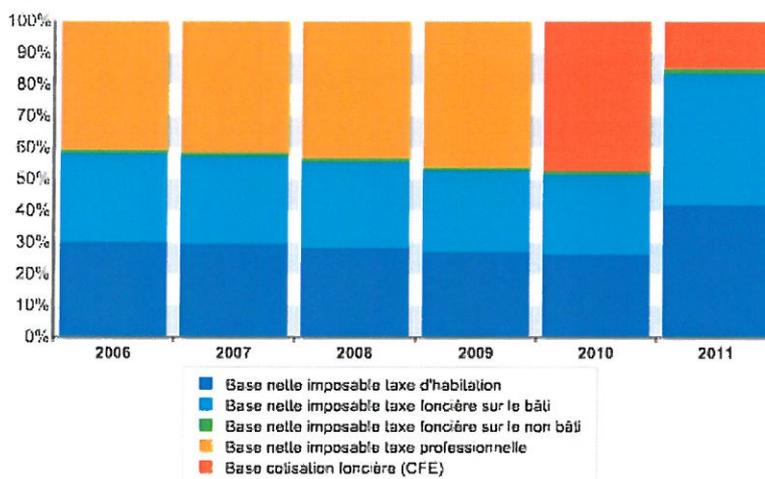
4 - LA FISCALITE DIRECTE

Les bases fiscales

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.
Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Base cotisation foncière (CFE)	0	0	0	0	6 598 000	1 309 003
<i>Evolution de la base de la CFE</i>	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	0.00 %	-80.16 %
Base nette imposable TP	4 563 011	4 797 589	5 281 542	6 107 000	0	0
<i>Evolution de la base nette TP</i>	0.00 %	5.14 %	10.09 %	15.63 %	-100.00 %	-100.00 %
Base nette imposable TH	3 330 670	3 368 010	3 428 330	3 535 000	3 586 600	3 613 607
<i>Evolution de la base nette TH</i>	0.00 %	1.12 %	1.79 %	3.11 %	1.46 %	0.75 %
Base nette imposable TFB	3 143 080	3 192 902	3 276 516	3 391 000	3 505 382	3 616 380
<i>Evolution de la base nette TFB</i>	0.00 %	1.59 %	2.62 %	3.49 %	3.37 %	3.17 %
Base nette imposable TFNB	108 075	121 260	123 151	124 500	126 526	129 823
<i>Evolution de la base nette TFNB</i>	0.00 %	12.20 %	1.56 %	1.10 %	1.63 %	2.61 %

Bases



Les taux fiscaux

Les taux fiscaux

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de CFE (ex TP)	9.40 %	9.64 %	9.64 %	9.78 %	9.74 %	17.95 %
<i>Evolution du taux CFE</i>	0.00 %	2.55 %	0.00 %	1.45 %	-0.41 %	84.29 %
Taux taxe d'habitation	9.87 %	10.12 %	10.12 %	10.27 %	10.27 %	18.85 %
<i>Evolution du taux de TH</i>	0.00 %	2.53 %	0.00 %	1.48 %	0.00 %	83.54 %
Taux taxe foncière sur le bâti	13.38 %	13.71 %	13.71 %	13.92 %	13.92 %	14.27 %
<i>Evolution du taux de TFB</i>	0.00 %	2.47 %	0.00 %	1.53 %	0.00 %	2.51 %
Taux taxe foncière sur le non bâti	21.71 %	22.25 %	22.25 %	22.58 %	22.58 %	24.27 %
<i>Evolution du taux de TFNB</i>	0.00 %	2.49 %	0.00 %	1.48 %	0.00 %	7.48 %

5 - LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 955 555	3 952 949	4 154 895	3 772 533	3 634 616	3 764 657
<i>Evolution en %</i>	-	-0.07 %	5.11 %	-9.20 %	-3.66 %	3.58 %
Charges de personnel (chap 012)	1 903 932	1 946 071	2 008 192	2 015 575	1 981 446	1 954 091
<i>Evolution en %</i>	-	2.21 %	3.19 %	0.37 %	-1.69 %	-1.38 %
Charges à caractère général (chap 011)	1 415 908	1 390 442	1 460 468	1 100 960	990 671	1 065 894
<i>Evolution en %</i>	-	-1.80 %	5.04 %	-24.62 %	-10.02 %	7.59 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	173 847	174 292	177 948	184 076	180 656	182 531
<i>Evolution en %</i>	-	0.26 %	2.10 %	3.44 %	-1.86 %	1.04 %
Subventions versées (art 657)	169 466	172 566	193 119	196 574	199 763	287 398
<i>Evolution en %</i>	-	1.83 %	11.91 %	1.79 %	1.62 %	43.87 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	94 808	90 071	95 687	101 004	98 302	102 499
<i>Evolution en %</i>	-	-5.00 %	6.24 %	5.56 %	-2.68 %	4.27 %
Intérêts de la dette (art 66111)	108 463	98 389	134 122	118 892	104 141	89 092
<i>Evolution en %</i>	-	-9.29 %	36.32 %	-11.36 %	-12.41 %	-14.45 %
Autres dépenses	31 132	26 118	21 859	-2 548	15 137	4 572
<i>Evolution en %</i>	-	-16.11 %	-16.31 %	-111.66 %	-694.08 %	-69.80 %
Atténuation de produit	0	0	0	0	0	78 580
<i>Evolution en %</i>	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	-0.85 %	-4.83 %
Charges de personnel (chap 012)	0.54 %	2.63 %
Charges à caractère général (chap 011)	-4.76 %	-24.72 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	1.00 %	5.00 %
Subventions versées (art 657)	12.20 %	69.59 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	1.68 %	8.11 %
Intérêts de la dette (art 66111)	-2.24 %	-17.86 %
Autres dépenses	-181.59 %	-85.31 %
Atténuation de produit	-100.00 %	-

Les dépenses d'investissement

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total des dépenses réelles d'investissement	2 359 050	1 672 324	2 520 760	1 293 898	1 457 560	787 995
<i>Evolution en %</i>	-	-29.11 %	50.73 %	-48.67 %	12.65 %	-45.94 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	1 219 414	1 328 751	1 387 261	934 862	1 124 004	503 220
<i>Evolution en %</i>	-	8.97 %	4.40 %	-32.61 %	20.23 %	-55.23 %
Subventions d'équipement (art 204)	187 050	62 050	731 894	0	0	0
<i>Evolution en %</i>	-	-66.83 %	1 079.52 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	340 982	280 428	400 684	356 324	330 617	284 253
<i>Evolution en %</i>	-	-17.76 %	42.88 %	-11.07 %	-7.21 %	-14.02 %
Autres investissements hors PPI	611 603	1 095	922	2 712	2 939	522
<i>Evolution en %</i>	-	-99.82 %	-15.83 %	194.30 %	8.37 %	-82.24 %

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles d'investissement	-12.07 %	-66.60 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	-10.85 %	-58.73 %
Subventions d'équipement (art 204)	142.54 %	-100.00 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	-1.44 %	-16.64 %
Autres investissements hors PPI	0.96 %	-99.91 %

Les recettes

Les recettes de fonctionnement

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 823 993	4 832 962	5 453 546	4 411 826	4 523 825	4 333 249
<i>Evolution en %</i>	-	0.19 %	12.84 %	-19.10 %	2.54 %	-4.21 %
Produit des contributions directes	1 203 159	1 267 823	1 332 173	1 460 680	1 534 734	1 470 884
<i>Evolution en %</i>	-	5.37 %	5.08 %	9.65 %	5.07 %	-4.16 %
Sous-total fiscalité indirecte	548 953	560 869	528 894	123 820	98 300	105 107
<i>Evolution en %</i>	-	2.17 %	-5.70 %	-76.59 %	-20.61 %	6.92 %
Sous-total dotations	2 329 703	2 365 120	2 563 687	2 307 359	2 335 722	2 006 117
<i>Evolution en %</i>	-	1.52 %	8.40 %	-10.00 %	1.23 %	-14.11 %
Sous total fiscalité reversée	0	0	0	0	0	298 382
<i>Evolution en %</i>	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-
Sous-total autres recettes	742 178	639 151	1 028 792	519 967	555 069	452 759
<i>Evolution en %</i>	-	-13.88 %	60.96 %	-49.46 %	6.75 %	-18.43 %

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles de fonctionnement	-1.55 %	-10.17 %
Produit des contributions directes	4.20 %	22.25 %
Sous-total fiscalité indirecte	-18.76 %	-80.85 %
Sous-total dotations	-2.59 %	-13.89 %
Sous-total autres recettes	-2.81 %	-39.00 %

Les recettes d'investissement

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total des recettes réelles d'investissement	971 202	1 181 388	1 207 243	654 048	505 454	381 519
<i>Evolution en %</i>	-	21.64 %	2.19 %	-45.82 %	-22.72 %	-24.52 %
FCTVA (art 10222)	158 424	87 008	187 544	426 637	98 921	112 883
<i>Evolution en %</i>	-	-45.08 %	115.55 %	127.49 %	-76.81 %	14.11 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	89 147	196 977	286 937	225 191	196 718	24 000
<i>Evolution en %</i>	-	120.96 %	45.67 %	-21.52 %	-12.64 %	-87.80 %
Autres subventions	0	0	0	0	0	17 407
<i>Evolution en %</i>	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-
<i>Evolution en %</i>	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	0	700 000	600 000	0	0	0
<i>Evolution en %</i>	-100.00 %	-	-14.29 %	-100.00 %	-100.00 %	-100.00 %
Recettes diverses	723 631	197 402	132 762	2 220	209 815	227 229
<i>Evolution en %</i>	-	-72.72 %	-32.75 %	-98.33 %	9 351.13 %	8.30 %

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles d'investissement	-13.85 %	-60.72 %
FCTVA (art 10222)	27.05 %	-28.75 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	8.93 %	-73.08 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	-82.86 %	-
Recettes diverses	1 831.13 %	-68.60 %

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements

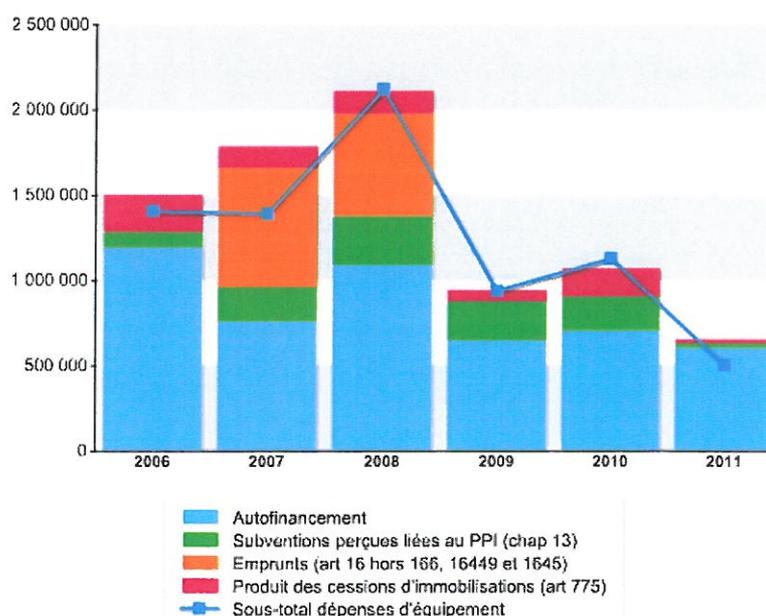
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Sous-total dépenses d'équipement	1 406 464	1 390 801	2 119 155	934 862	1 124 004	503 220

Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Epargne nette (a)	308 747	472 479	764 014	214 895	393 966	261 902
FCTVA (b)	158 424	87 008	187 544	426 637	98 921	112 883
Autres recettes (c)	723 631	197 402	132 762	2 220	209 815	227 229
Produit de cessions (d)	218 709	127 106	133 952	68 074	164 625	22 437
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	1 409 511	883 996	1 218 272	711 826	867 327	624 451
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	89 147	196 977	286 937	225 191	196 718	24 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	700 000	600 000	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	1 279 949	1 653 867	1 971 257	868 943	899 420	626 014

Répartition du financement de l'investissement



LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ratio 1	711	710	747	827	810	856
Ratio 2	216	228	240	320	341	333
Ratio 3	867	869	980	967	1 008	985
Ratio 4	219	239	249	205	251	114
Ratio 5	504	442	518	675	607	557
Ratio 6	219	222	224	267	263	233
Ratio 7	48.13 %	49.23 %	48.33 %	53.43 %	54.52 %	51.91 %
Ratio 8	66.39 %	67.27 %	66.80 %	67.13 %	66.90 %	99.56 %
Ratio 9	89.07 %	87.59 %	83.53 %	93.59 %	87.65 %	93.44 %
Ratio 10	25.28 %	27.49 %	25.44 %	21.19 %	24.85 %	11.61 %
Ratio 11	58.10 %	50.93 %	52.83 %	69.79 %	60.22 %	56.50 %

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement/population

Ratio 2 = Produits des impositions directes/population

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement/population

Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut/population

Ratio 5 = Encours de la dette/population

Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement/population

Ratio 7 = Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 8 = Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

Ratio 9 = Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11 = Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement

Ce document est préparé par l'équipe Consultants de Finance active. Il contient des informations et analyses propres à Finance active, établies à l'intention exclusive de ses destinataires. à ce titre toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction (totale ou partielle) du document ou des informations qu'il contient doit être préalablement autorisée par Finance active. Les informations contenues et les opinions exprimées qui en découlent ne sauraient engager la responsabilité de leurs auteurs ou de Finance active. Elles sont transmises à titre d'assistance et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de Finance active.

LES COMPTES DES COMMUNES

- données BPS exprimées en euros -

[Retour](#) - [Retour menu](#)

[Imprimer](#)

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX

2010

DEPARTEMENT : ARDENNES

VOUZIER

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 4 442 habitants

Budget principal seul

En milliers d'Euros Euros par habitant Moyenne de la strate communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes) Ratios de structure Moyenne de la strate

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT

				<u>en % des produits</u>	
4 481	1 009	1 100	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A		
1 535	346	499	dont : Impôts Locaux	34,25	45,35
98	22	73	Autres impôts et taxes	2,19	6,59
1 421	320	273	Dotation globale de fonctionnement	31,71	24,82
3 916	882	924	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	<u>en % des charges</u>	
1 937	436	419	dont : Charges de personnel	49,47	45,37
964	217	255	Achats et charges externes	24,62	27,58
98	22	33	Charges financières	2,50	3,57
181	41	39	Contingents	4,61	4,19
264	59	63	Subventions versées	6,75	6,84
566	127	177	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

				<u>en % des ressources</u>	
1 556	350	485	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C		
0	0	108	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00	22,29
205	46	72	Subventions reçues	13,20	14,78
99	22	47	FCTVA	6,36	9,66
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0,00	0,00
1 497	337	478	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	<u>en % des emplois</u>	
953	214	366	dont : Dépenses d'équipement	63,66	76,53
331	74	82	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	22,09	17,20
0	0	0	Charges à répartir	0,00	0,10
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...	0,00	0,00
-60	-13	-7	Besoin ou capacité de financement Résiduel de la section d'investissement = D - C		
0	0	0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
-60	-13	-7	= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		
625	141	184	Résultat d'ensemble = R - E		

AUTOFINANCEMENT

				<u>en % des prod. de fonct.</u>	
816	184	244	Excédent brut de fonctionnement	18,22	22,17
725	163	213	Capacité d'autofinancement = CAF	16,17	19,36
394	89	131	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	8,79	11,89

ENDETTEMENT

				<u>en % des prod. de fonct.</u>	
2 399	540	895	Encours total de la dette au 31/12/N	53,54	81,31
427	96	114	Annuité de la dette	9,54	10,38

881 198 270 FONDS DE ROULEMENT

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations

Bases nettes imposées au

Réductions de bases accordées

Dossiers d'investissements : demandes de subventions

- 1 – *Réparation de la charpente de l'Église Saint-Clément à Blaise*
- 2 – *Révision des portes de façades ouest de l'Église Sainte-Maurille*
- 3 – *Réparation de vitraux à l'Église Sainte-Maurille*
Restauration du vitrail Saint Clément à l'Église Saint-Clément à Blaise
- 4 – *Mise en place d'éclairage de passages piétons : 2^{ème} tranche*
- 5 – *Acquisition d'un véhicule électrique*
- 6 – *Rénovation et renouvellement de l'aire de jeux du parc François Mitterrand*

ÉGLISE SAINT CLÉMENT À BLAISE : RÉPARATION DE LA CHARPENTE

La réparation de la base du clocher côté sud ouest de l’Eglise Saint Clément à Blaise est nécessaire au regard de l’état actuelle de la charpente. En effet, une poutre sur laquelle repose le clocher présente une dégradation importante suite à des fuites répétées de couverture. La réduction importante de sa section affaiblit significativement la solidité de la charpente.

Afin d’évaluer le coût de ce projet, une entreprise en charpente et menuiserie spécialisée dans la restauration de monuments historiques a été consultée.

Au regard du devis reçu, l’opération est estimée à 17 419,85 euros HT. Cette opération est subventionnable par l’ETAT –DRAC à hauteur de 25 %.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De retenir ce dossier et de l’inscrire au Budget Primitif 2012
- De solliciter des subventions auprès de l’Etat (au titre de la DETR et de la DRAC) du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :
- De demander une dérogation afin d’engager les travaux avant notification des subventions

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	17 419,85 €	Subvention 80 % du H.T. Etat – DRAC Etat - DETR Conseil Régional Conseil Général Autres financeurs	13 935,88 €
TVA	3 414,29 €	FCTVA	3 225,55 €
		AUTOFINANCEMENT	3 672.71€
TOTAL TTC	20 834,14 €	TOTAL TTC	20 834,14 €

EGLISE SAINTE MAURILLE : RÉVISION DES PORTES FAÇADE OUEST

Les portes de la façade ouest de l'Eglise Sainte Maurille, classée monument historique nécessitent une révision, quelques réparations et une consolidation sur l'ensemble.

Cette remise en état a d'ailleurs également été sollicitée par l'Abbé MARGUET. Une rencontre a été organisée avec le S.T.A.P. (*Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine*) afin de déterminer la nature exacte et l'ampleur du projet.

Afin d'évaluer le coût de ce projet, une entreprise en charpente et menuiserie spécialisée dans la restauration de monuments historiques a été consultée.

Au regard du devis reçu, l'opération est estimée à 7 015,00 euros HT. Cette opération est subventionnable par l'ETAT –DRAC à hauteur de 25 %, mais également auprès du STAP à hauteur de 40%

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De retenir ce dossier et de l'inscrire au Budget Primitif 2012
- De solliciter des subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR et de la DRAC) du Conseil Régional, du Conseil Général, du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :
- De demander une dérogation afin d'engager les travaux avant notification des subventions

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	7 015,00 €	Subvention 80 % du H.T.	5 612 €
		Etat – DETR	
		Etat - DRAC	
		Conseil Régional	
		Conseil Général	
		Autres financeurs STAP	
TVA	1 374,94 €	FCTVA	1 298,93 €
		AUTOFINANCEMENT	1 479,01 €
TOTAL TTC	8 389,94 €	TOTAL TTC	8 389,94 €

EGLISE SAINTE MAURILLE : RÉPARATION DE VITRAUX

EGLISE SAINT CLÉMENT : RESTAURATION DU VITRAIL SAINT CLÉMENT

1- En ce qui concerne les vitraux de l'Eglise Sainte Maurille :

Trois vitraux situés, un en façade sud et deux au-dessus des portes ouest, présentent des dégradations. Celles-ci nécessitent un repiquage de quelques éléments verriers ordinaires à réaliser sans dépose des ensembles : 420, 00 €HT.

2- En ce qui concerne le vitrail Saint Clément à Blaise

Le Vitrail représentant Saint Clément que l'on retrouve dans l'Eglise du même nom a subi d'importantes dégradations. La partie supérieure a été complètement détruite. Une restauration complète est donc nécessaire. Un devis a été sollicité auprès d'un spécialiste en création et restauration de vitraux qui a estimé le montant de la restauration à 4 495 €HT.

A noter que ces dépenses ne sont pas soumises à TVA

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De retenir ces dossiers et de les inscrire au Budget Primitif 2012
- De solliciter des subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR et de la DRAC) du Conseil Régional, du Conseil Général, du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :
- De demander une dérogation afin d'engager les travaux avant notification des subventions

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	4 915,00 €	Subvention 80 % du H.T.	3 932 €
		Etat – DETR	
		Etat - DRAC	
		Conseil Régional	
		Conseil Général	
		Autres financeurs STAP	
TVA	00,00 €	AUTOFINANCEMENT	983 €
TOTAL HT	4 915,00 €	TOTAL HT	4 915,00 €

ECLAIRAGE DE PASSAGES PIETONS : 2ème TRANCHE

La Ville de VOUZIERS attache une grande importance à l'amélioration de son éclairage public afin de contribuer à une plus grande sécurité des personnes et des biens.

Lors du Conseil Municipal du 15 février 2011, le Conseil Municipal avait approuvé l'éclairage des passages piétons du centre ville de la Commune de Vouziers. A ce jour ont été posées 18 lanternes notamment rue de l'Aisne, rue Chanzy, Place Carnot, Rue Bournizet, Rue Gambetta, Rue Chervin, Rue de Condé, Rue du Chemin Salé, Rue de Syrienne

Afin de poursuivre l'amélioration de la sécurité des piétons et en concertation avec les services de Police Municipale de la Ville, un renforcement de l'éclairage des passages piétons par la pose d'une lanterne spécifiquement conçue à cet effet d'une puissance de 400 W qui sera installée au droit de ces derniers est proposé dans les rues suivantes :

- Rue Gambetta (3 lanternes)
 - o n° 27 tribunal/maison médicale
 - o n° 52 et 54 Cinéma Les Tourelles
- Rue de Condé (1 lanterne)
 - o n° 12 rue Bara
- Rue des Marizys (2 lanternes)
 - o n° 5 rue de Sainte Marie
 - o n° 7 école Jeanne d' Arc
- Rue Chervin (1 lanterne)
 - o n° 1 boulangerie.



Cela représente un total de 7 lanternes pour un montant total de 19 648.83 €HT soit 23 500 €TTC. Ce dossier est susceptible d'être subventionné par l'Etat au titre de la D.E.T.R., le Conseil Régional, le Conseil Général.

Il est proposé au Conseil :

- De retenir ce dossier et de l'inscrire au Budget Primitif 2012
- De solliciter des subventions auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous
- De demander une dérogation afin d'engager les travaux avant notification des subventions

Plan de Financement Prévisionnel			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux	19 648.83 €	Subventions 80% du HT	15 719.07 €
		Etat	
		Conseil Régional	
		Conseil Général	
		Autres Financeurs	
TVA	3 851.17 €	FCTVA	3 638,27 €
		AUTOFINANCEMENT	4 142,66 €
TOTAL TTC	23 500,00 €	TOTAL TTC	23 500,00 €

ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Ministère du Développement durable a présenté le 1^{er} octobre 2009 un plan national avec 14 actions concrètes pour favoriser le développement de voitures électriques et hybrides rechargeables.

L'achat de véhicules électriques massif d'ici 2015 par les entreprises et l'administration figure à la 4^{ème} place de ces actions.

Consciente de la crise énergétique, consciente que le développement des véhicules propres permettra d'accélérer la croissance verte dont les fondements ont été posés par le Grenelle Environnement : une croissance durable et génératrice d'emplois, la Ville de Vouziers souhaite s'engager à son échelle dans une perspective de réduction des nuisances locales (pollution, bruit) en acquérant un véhicule électrique pour assurer notamment les tournées de propreté en ville.

Le nombre de kilomètres annuel effectué par l'agent des services techniques en charge de ce poste est d'environ 7000.

L'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire est donc envisagée.

Le montant de cette acquisition est chiffré à **25 083.61 €H.T** soit 30 000 €TTC.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De retenir ce dossier et de l'inscrire au Budget Primitif 2012
- De solliciter des subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR), du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :
- De demander une dérogation afin d'engager les travaux avant notification des subventions

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition	25 083.61	Subvention 80 % du H.T.	20 066,89 €
		Etat – DETR	
		Conseil Régional	
		Conseil Général	
TVA (19.6)	4 916.39	FCTVA (15,482)	4 644.60 €
		AUTOFINANCEMENT	5 288.51 €
TOTAL TTC	30 000,00 €	TOTAL TTC	30 000,00 €

RÉNOVATION ET RENOUVELLEMENT DE L'AIRE DE JEUX DU PARC FRANÇOIS MITTERRAND

L'aire de jeux, actuellement existante au Parc François Mitterrand, a été créée en 1991 avec un complément d'équipements en 1994. Depuis et en raison de vétusté, certains jeux ont été démontés sans être remplacés.

D'autre part, l'évolution réglementaire impose des surfaces amortissantes sous les jeux où le risque de chute est supérieur à 50 cm.

Afin de se mettre en conformité avec la législation et de renforcer l'attractivité de cette dernière il est proposé au Conseil Municipal :

- La réalisation de sol amortissant sous les jeux existants ;
- La fourniture et la pose d'une structure modulaire multi activités destinée aux enfants de 2 à 6 ans
- La fourniture et la pose de deux jeux à ressort :
 - Un, fermé destiné aux enfants de 2 à 6 ans : la voiture ;
 - Un, ouvert à 4 places destiné aux enfants de 3 à 8 ans : le trèfle.

Structure modulaire multi activités constituée d'une plateforme avec un accès par un mur d'escalade incliné et un toboggan. L'ensemble est installé sur un sol amortissant synthétique coulé en place de 23 m² environ.



Estimation : 7 760 €HT

Jeux à ressort :

- Un jeu à ressort fermé, pour les enfants de 2 à 6 ans de type "voiture" sur sol amortissant ;
- Un jeu à ressort ouvert, pour les enfants de 3 à 8 ans à 4 places de type "trèfle" sur sol amortissant



Estimation : 2 100 € HT



Estimation : 2 200 € HT

Sol amortissant constitué de granulats de caoutchouc agglomérés à la résine sur une forme drainante en grave naturelle concassée. L'épaisseur de la couche amortissante en granulats de caoutchouc varie selon la Hauteur de Chute Limite (HCL) propre à chaque jeu.

- Structure modulaire existante : 45 m² environ.

Estimation : 6 980 €HT.

- Jeu à ressort existant : 8 m² environ.

Estimation : 1 250 €HT.

- Autres jeux : sol amortissant intégré aux jeux

Panneau d'information au nombre de deux, implantés à l'entrée de l'aire de jeux ou à proximité des jeux.

Estimation : 590 €HT.



Ce projet permettrait de rénover cette aire de jeux très sollicitée en centre ville. Elle comporterait à terme :

- Une structure modulaire pour les 4-10 ans existante ;
- Un bac à sable existant sur lequel aucune intervention n'est prévue ;
- Une structure modulaire pour les 2-6 ans neuve ;
- Un jeu à ressort pour les 2-6 ans existant ;
- Un jeu à ressort pour les 2-6 ans neuf ;
- Un jeu à ressort pour les 3-8 ans neuf.

L'opération est estimée à 20 880 €HT soit 24 972,48 €TTC environ.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De retenir ce dossier et de l'inscrire au Budget Primitif 2012
- De solliciter des subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR), du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :
- De demander une dérogation afin d'engager les travaux avant notification des subventions

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	20 880,00 €	Subvention 80 % du H.T. Etat (DETR) Conseil Régional Conseil Général Autres financeurs	16 704,00 €
TVA	4 092,48 €	FCTVA	3 866,24 €
		AUTOFINANCEMENT	4 402,24 €
TOTAL TTC	24 972,48 €	TOTAL TTC	24 972,48 €

Renoncement à l'exonération de taxe foncière prévue pour les entreprises installées dans un bassin d'emploi à redynamiser

La loi des finances du 30 décembre 2006 prévoyait que sauf délibération contraire de la collectivité territoriale, les entreprises qui s'installaient dans un bassin d'emploi à redynamiser pouvaient bénéficier d'une exonération de la Taxe professionnelle et de la Taxe foncière. Le dispositif concernait la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011. Vouziers figure sur la liste des bassins d'emploi selon le décret 2007-228 du 20 février 2007 paru au JO du 22 février 2007.

Les élus lors du Conseil municipal du 25 avril 2007 avaient été avisés de cette possibilité de renoncer aux exonérations. En l'absence de délibération contraire, ces exonérations de TP et de TF se sont appliquées à Vouziers.

Le dispositif devait expirer le 31 décembre dernier.

Or, au JO du 29 décembre 2011 la loi 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 prévoit à son article 154 une prolongation du dispositif d'exonération jusqu'au 31 décembre 2013.

Sur proposition du Maire de Vouziers, il est demandé aux membres du Conseil Municipal,

- De supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2012, l'exonération de la Taxe Foncière prévue pour les entreprises situées dans les bassins d'emploi à redynamiser
- De charger Mr le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la direction générale des finances publiques

**Modification de la délibération 2011/77 portant sur le
Palmarès des Maisons Fleuries**

Lors du Conseil du 29 novembre 2011 vous avez adopté le palmarès des Maisons Fleuries.

Ce palmarès comportait un oubli, il s'agissait de la maison sise 20 rue Verte appartenant à M. et Mme LEROUX Roland.

Cette maison aurait du recevoir un diplôme *2 fleurs* dans la catégorie *Maisons avec jardin donnant sur rue*.

Afin de rectifier cet oubli je vous propose de modifier la délibération 2011/77 ayant pour objet le palmarès des Maisons Fleuries, en conséquence :

- Ajout de M. et Mme LEROUX Roland – catégorie 2 fleurs – Maisons avec jardin donnant sur rue

CONCOURS DES ILLUMINATIONS 2011

Il s'agit de la dixième édition du Concours des illuminations. Il s'adresse sans inscription préalable à tous les habitants qui installent une décoration lumineuse visible du public.

Pour tenir compte de la diversité des situations des participants, trois catégories existent :

- Maisons avec jardin visible de la rue ;
- Façades et balcons;
- Commerces ;

Le jury composé d'élus du conseil municipal, de membres des commissions a effectué deux tournées dans la commune les :

- *Mercredi 21 décembre 2011 et*
- *Jeudi 22 décembre 2011*

Après délibération du Jury ; il a été proposé le palmarès ci-joint

Il vous est proposé d'adopter l'attribution des prix selon ce palmarès.

VILLE DE VOUZIERS
CONCOURS ILLUMINATIONS 2011

Catégorie Maisons et Jardins (1er Prix)

Monsieur, Madame	Gérard	BALTHAZART	4 ruelle de Théline	08400	BLAISE	50,00 €
Monsieur, Madame	Jean	COTTON	2 Allée des Hx du Blanc Mont	08400	VOUZIERS	50,00 €
Madame	Isabelle	DEFORGE	25 rue du Petit Chatelet	08400	VOUZIERS	50,00 €
Monsieur, Madame	Jean-Claude	DUBOIS	6 Rue de Condé	08400	VOUZIERS	50,00 €
Monsieur, Madame	François	ELSAN	7 Rue Jean Moulin	08400	VOUZIERS	50,00 €
Monsieur, Madame	Hubert	GENGOULT	4 cour de Grafenroda	08400	VOUZIERS	50,00 €
Monsieur, Madame	Manuel	GRANDPIERRE	9 Rue Verte	08400	VOUZIERS	50,00 €
Monsieur, Madame	Roland	LEROUX	20 Rue Verte	08400	VOUZIERS	50,00 €

Catégorie Balcons (1er Prix)

Monsieur, Madame	Patrick	NOTHUM	14 B rue des Bocquetiers	08400	VOUZIERS	50,00 €
------------------	---------	--------	--------------------------	-------	----------	---------

Catégorie Commerces (1er Prix)

Madame	Isabelle	BUTZBACH	16 rue des Poilus	08400	VOUZIERS	50,00 €
Monsieur	Argonne	Hôtel	Route de Reims	08400	VOUZIERS	50,00 €

Catégorie Maisons et Jardins (2ème Prix)

Monsieur, Madame	Guy	ALBAUD	16 Cour Allendé	08400	VOUZIERS	30,00 €
Monsieur, Madame	Daniel	ASSEL	14 Cour Allendé	08400	VOUZIERS	30,00 €
Madame	Annie	CLYMANS	RD 977 Chestres	08400	VOUZIERS	30,00 €
Monsieur, Madame	Stéphane	COTTON	5 Rue Jean Moulin	08400	VOUZIERS	30,00 €
Monsieur, Madame	Roger	GALLET	4 rue de l'Aisne	08400	VOUZIERS	30,00 €
Monsieur, Madame	Joël	LEJEUNE	15 Rue Verte	08400	VOUZIERS	30,00 €
Monsieur, Madame	Roger	MAILLARD	23 rue de l'Aisne	08400	VOUZIERS	30,00 €
Monsieur, Madame	Steve	MELLET	71 rue Gambetta	08400	VOUZIERS	30,00 €
Monsieur, Madame	Laurent	MICHAUD	60 Avenue Charles de Gaulle	08400	VOUZIERS	30,00 €
Monsieur, Madame	Jean-Claude	RICHER	21 Rue de Ste Marie	08400	VOUZIERS	30,00 €
Monsieur, Madame	Alain	ROUSSELOT	Cour de Grafenroda	08400	VOUZIERS	30,00 €

Catégorie Façades (2ème Prix)

Monsieur, Madame	Jean-Claude	BRETON	18 Rue Avetant	08400	VOUZIERS	30,00 €
Monsieur, Madame	Pascal	LEROUX	Rue du Champ de Foire	08400	VOUZIERS	30,00 €
Monsieur, Madame	Pol	POZIER	7 rue Claude Phé	08400	VOUZIERS	30,00 €

Catégorie Balcons (2ème Prix)

Madame	Raymonde	TAVERNIER	12 Rue Bara	08400	VOUZIERS	30,00 €
--------	----------	-----------	-------------	-------	----------	---------

Catégorie Maisons et Jardins (3ème Prix)

Monsieur, Madame	Stéphane	DARDARD	58 Avenue Charles de Gaulle	08400	VOUZIERS	15,00 €
Monsieur, Madame	Jean	DUCASTEL	17 Rue de Ballay	08400	VOUZIERS	15,00 €
Monsieur, Madame	Serge	GAUTHIER	14 Rue de Sainte Marie	08400	VOUZIERS	15,00 €
Monsieur, Madame	Patrice	PIEKAREK	52 Rue de Condé	08400	VOUZIERS	15,00 €
Monsieur, Madame	Jean-Jacques	SOIDEZ	2 rue des Bocquetiers	08400	VOUZIERS	15,00 €

Catégorie Façades (3ème Prix)

Monsieur, Madame	Jérôme	HOTTIN	2 Cour de Civol	08400	VOUZIERS	15,00 €
------------------	--------	--------	-----------------	-------	----------	---------



Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) Eau Potable

*Rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'eau potable pour l'exercice 2010
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Exercice année 2010

S O M M A I R E

1 - Caractérisation technique du service public de l'eau potable

- 1.1. Organisation administrative du service
- 1.2. Estimation de la population desservie (indicateur D 101.0)
- 1.3. Les conditions d'exploitation du service
- 1.4. Prestations assurées dans le cadre du service
- 1.5. Ressources en eau
- 1.6. Nombre d'abonnements
- 1.7. Volumes mis en distribution et vendus
- 1.8. Longueur du réseau

2 – Tarification et recettes du service public de l'eau potable

- 2.1. Fixation des tarifs en vigueur
- 2.2. Prix du service de l'eau potable
- 2.3. Évolution du tarif de l'eau
- 2.4. Évolution des composantes du tarif depuis 2009
- 2.5. Recettes d'exploitation

3 – Financement des investissements du service de l'eau potable

- 3.1. Travaux engagés au cours de l'exercice
- 3.2. Branchements en plomb
- 3.3. État de la dette
- 3.4. Amortissements réalisés
- 3.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service
- 3.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

4 – Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

- 4.1 Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité
- 4.2. Opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L 115-1-1 du CGCT

5 – Indicateurs de performance du service de l'eau potable

- 5.1. Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées
- 5.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
- 5.3. Rendement du réseau de distribution
- 5.4. Indice linéaire des volumes non comptés
- 5.5. Indice linéaire des pertes en réseau
- 5.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
- 5.7. Indice d'avancement de protection de la ressource
- 5.8. Montant des abandons de créances et des versements à un fonds de solidarité en cas de CCSPL
- 5.9. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
- 5.10. Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai
- 5.11. Durée d'extinction de la dette
- 5.12. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
- 5.13. Taux de réclamations

1. Caractérisation technique du service public de l'eau potable

1.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le service dessert l'ensemble du territoire de la Commune de Vouziers y compris **Chestres, Blaise, et Condé.**

La gestion du service se fait au niveau **communal.**

La commune de Vouziers détient la compétence d'eau potable.

1.2. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (INDICATEUR D 101.0)

Le service public d'eau potable dessert **4 442** habitants.

1.3. CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en : **délégation de service public**

- Type de contrat : **Contrat d'Affermage**
- Nom du délégataire : **VEOLIA Eau 26 av Jean Jaurès 08300 Rethel**
- Date de début et fin du contrat : **01/01/2001 au 31/12/2020**
- Date de fin du contrat : **31/12/2020**
- Missions du **délégataire** :

Extrait du Contrat d'affermage : « *le présent affermage a pour objet l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable tel qu'il est constitué et sera éventuellement étendu et complété pendant la durée du présent contrat.* »

1.4. PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

L'ensemble des prestations assuré par le fermier sont définies aux pages 12 et suivantes du contrat d'affermage, les principales étant les suivantes :

- Un règlement de service affermé intervient pour l'application aux usagers des stipulations du présent contrat, ce règlement a été arrêté d'un commun accord entre le Fermier et la Collectivité, après délibération de cette dernière, est fourni à chaque abonné au moment de sa demande de raccordement ;
- Sur tout le parcours des canalisations de distribution en domaine public, le Fermier est tenu de fournir de l'eau à tout propriétaire, usufruitier, locataire ou occupant de bonne foi remplissant les conditions énoncées au règlement qui demande à contracter un abonnement de six mois au moins.
- Gestion des demandes d'abonnement
- Tous les ouvrages, équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation, y compris les compteurs et les branchements, seront entretenus en bon état de fonctionnement et réparés par les soins du Fermier à ses frais.

1.5. RESSOURCES EN EAU

▪ Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement année (n-1) [m ³]	Prélèvement année (n) [m ³]	Variation
Puits du LONG BEC	50	58 573	165 840	183,1 %
Puits des PRES DU MOULIN	60	319 700	209 896	-34,3 %
Total des prélèvements		378 273	375 736	- 0,7 %

▪ Évolution des volumes d'eau potable produits et importés

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation N/N-1
Volumes prélevés	391 461	362 576	414 741	378 273	375 736	-0,7%
Volumes produits	385 532	334 290	349 043	339 837	343 860	1,2 %
Volumes importés	0	0	0	0	0	0

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée.

1.6. NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	année (n-1)	année (n)	Variation
Nombre d'abonnement domestiques	1582	1585	0,2%
Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à la redevance non domestique)	6	6	0%
Nombre total d'abonnements	1588	1591	0,2%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

1.7. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³ ramenés sur 365 jours]	année (n-1)	(année n)	Variation
Volume produit	339 837	343 860	1,2 %
Volume importé	0	0	0
Volume exporté	0	0	0
Volume mis en distribution (=volume Produit + volume importé – volume exporté)	339 837	343 860	1,2%
Volume vendu aux abonnés domestiques	216 345	207 797	- 4 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	18 497	17 766	- 4 %
Volume total vendu aux abonnés	234 842	225 563	- 4 %
Volume vendu à d'autres services de l'eau (= volume exporté)	0 %	0 %	0%

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 129 m³ par an.

1.8. LONGUEUR DU RESEAU

	année (n-1)	année (n)	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	61,5	61,6	0,2 %

2. Tarification et recettes du service public de l'eau potable

2.1. FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
31/10/2007	tarif de l'eau à compter du 01/01/2008

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

2.2. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable est prévue par le délégataire à partir de 200 m³

Les abonnements sont payables par semestre

Les volumes sont relevés tous les semestres.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

▪ *Redevance de pollution domestique par commune*

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelle que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31/12/2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau et est unique sur l'ensemble du service. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

	1 ^{er} jan année (2010)	1 ^{er} jan année (2011)
Montant	0,3341	0,3480

2.3. EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU

Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ (joindre une présentation de facture de 120 m³ pour chaque année).

VOUZIER Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2011	Montant Au 01/01/2010	Montant Au 01/01/2011	N/N-1
Part délégataire			168,70	175,90	4,27%
Abonnement			38,86	40,52	4,27%
Consommation	120	1,1282	129,84	135,38	4,27%
Part communale			66,78	66,78	0,00%
Consommation	120	0,5565	66,78	66,78	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0705	8,46	8,46	0,00%
Organismes publics			40,09	41,76	4,17%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3480	40,09	41,76	4,17%
Total € HT			284,03	292,90	3,12%
TVA			15,62	16,11	3,14%
Total TTC			299,65	309,01	3,12%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,50	2,58	3,20%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2,58 €/m³ TTC**
(Indicateur D 102.0)

LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de la collectivité				
	Consommation tous clients	0,5565	0,5565	0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

2.4. ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2002

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant	Collectivité	Tiers	Total hors TVA
2002	0,5367 €	0,2836 €	0,0683 €	0,8886 €
2003	0,5455 €	0,2836 €	0,0787 €	0,9078 €
2004	0,5619 €	0,2836 €	0,0704 €	0,9159 €
2005	0,8566 €	0,4873 €	0,0551 €	1,3990 €
2006	0,9677 €	0,4873 €	0,0563 €	1,5113 €
2007	0,9818 €	0,5330 €	0,0533 €	1,5681 €
2008	1,0231 €	0,5565 €	0,3546 €	1,9342 €
2009	1,0597 €	0,5565 €	0,3605 €	1,9767 €
2010	1,0820 €	0,5565 €	0,3585 €	1,9970 €

2.5. RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2010	2011	Variation
Surtaxe eau potable	129 437,30 €	125 256,84 €	-3,23%
Remboursement impôts locaux	6 846,12 €	7 095,67 €	3,65%
Frais de contrôle	5 648,93 €	5 739,91 €	1,61%

▪ *Recettes de l'exploitant*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Référence: H5240

LIBELLÉ	2009	2010	Ecart
Recettes liées à la facturation du service	303 735	302 774	-0,32 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	306 238	304 466	
dont variation de la part estimée sur consommations	-2 503	-1 692	
Exploitation du service	303 735	302 774	-0,32 %
Produits : part de la collectivité contractante	128 193	124 291	-3,04 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	130 660	125 493	
dont variation de la part estimée sur consommations	-2 466	-1 202	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	17 094	15 904	-6,96 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	17 094	15 904	
dont variation de la part estimée sur consommations			
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	71 224	68 571	-3,72 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	71 025	67 272	
dont variation de la part estimée sur consommations	199	-701	
Redevance Modernisation réseau	-124		NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	-124		
dont variation de la part estimée sur consommations			
Collectivités et autres organismes publics	216 388	206 766	-4,45 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	21 925	30 178	37,64 %
Produits accessoires	5 765	6 233	8,12 %

3. Financement des investissements du service de l'eau potable

3.1. TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Nature des travaux réalisés :

Régénération des puits près du moulin : 55 347,84 €HT

Raccordement du Long Bec à l'usine de traitement : 17 850 €HT

Nature des travaux	Montant total des travaux	Dont subventions (collectivités ou organismes publics)	Dont contribution du budget général
Linéaire de réseau renouvelée dans l'année	0	0	0

3.2. BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	année 2010	année 2011
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	12	4
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	242	238
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	14%	14%

3.3. ETAT DE LA DETTE

Il convient de se reporter au tableau ci-joint en annexe 1

3.4. AMORTISSEMENTS REALISES

Il convient de se reporter au tableau ci-joint en annexe 2

3.5. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Changement de l'ensemble des branchements plomb subsistant ce jour à l'échéance du 25/12/2013.

4.Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	année 2009	année 2010
montants des abandons de créance ou de versement à un fonds de solidarité		
dont part délégataire en €	494,84	699,00
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	8	11
nombre d'aides accordées	0	0

5.Indicateurs de performance du service de l'eau potable

Les indicateurs sont issus du décret n° 29007-675 du 2 mai 2007 et doivent être renseignés par tout exercice ouvert à compter du 1^{er} Janvier 2008.

5.1. RESULTATS DU CONTROLE REGLEMENTAIRE SUR LES EAUX DISTRIBUEES (P101.1 ET P102.1) (INDICATEURS FOURNIS PAR LA DDASS)

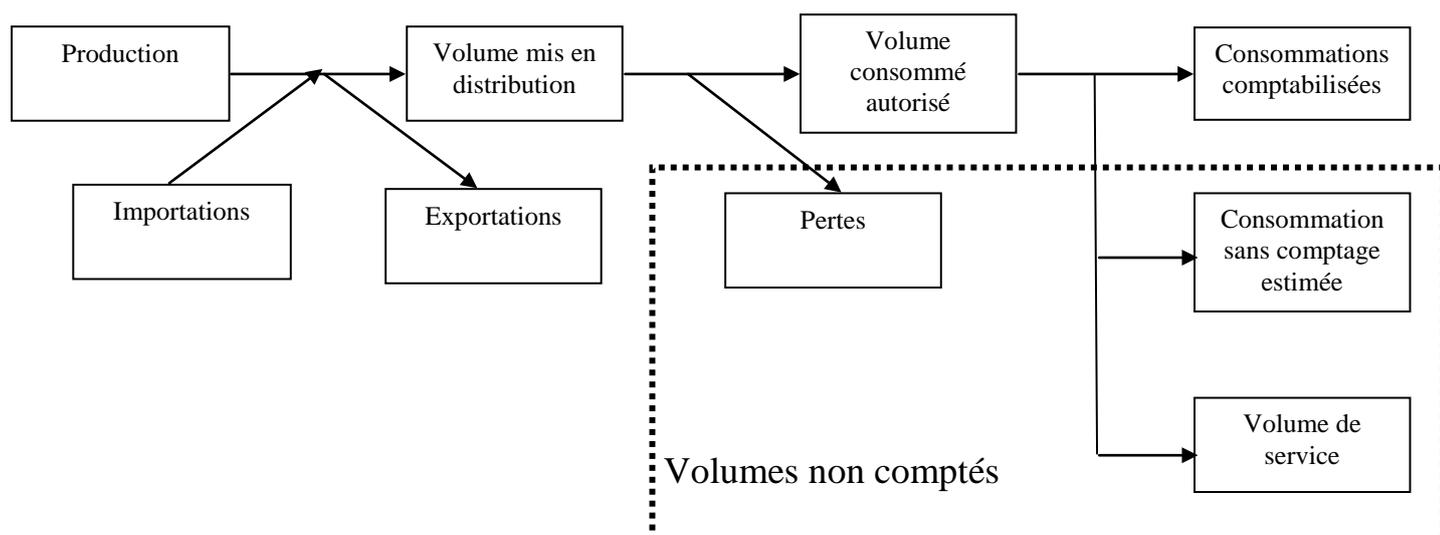
	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique (P101.1)	14	0	100 %	0
Conformité physico-chimique (P102.1)	2	1	ou 50%	0

5.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES- RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (<i>quels que soient les autres éléments détenus</i>) ;		0	
	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	oui	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle ;	oui	10	10
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	Oui	10	10
	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	Non	10	
	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	Oui	10	10
	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	Non	10	
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	oui	10	10
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des branchements ;	Non	10	
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations ;	Non	10	
	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations.	non	10	

TOTAL	10050.....
--------------	------------	---------------------

5.3. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)



Les volumes utilisés pour le calcul des indicateurs et définis dans ce schéma sont des volumes comptés sur l'année civile.

Il n'existe pas sur la commune de Vouziers dans le cadre du service de distribution d'eau potable de consommation sans comptage car toute eau distribuée est comptabilisée. Les volumes de service (vidanges, purges, incendie, lavages de réservoir,...) sont évalués à 4 000 m³ par l'exploitant.

5.4. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte : **7,87** m³/km/jour.

5.5. INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU (P106.3)

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte : **7,87** m³/km/jour.

5.6. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

La Commune de Vouziers n'a pas procédé à l'établissement d'un programme pluri annuel de renouvellement des réseaux d'eau potable. En l'occurrence il n'est pas possible de déterminer un taux moyen de renouvellement des réseaux.

5.7. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE (P108.3) (INDICATEUR FOURNI PAR LA DDASS)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% *Aucune action de protection*
- 20% *Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours*
- 40% *Avis de l'hydrogéologue rendu*
- 50% *Dossier déposé en préfecture*
- 60% *Arrêté préfectoral*
- 80% *Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)*
- 100% *Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application*

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année n, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **60** %.

5.8. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES ET DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE(P109.0)

Au cours de l'année n, le service a reçu **11** demandes d'abandon de créances et en a accordé **11**, pour un montant de 699 €

Au cours de l'année n, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de :

$$\text{montant des abandons de créance + versements à un fonds de solidarité} = \mathbf{0,003 \text{ €m}^3}$$

Volume facturé

5.9. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée est de :

$$\frac{\text{nombre d'interruptions de service non-programmées} \times 1000}{\text{nombre d'abonnés du service}} = \mathbf{6,29} \text{ ‰}$$

5.10 .DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES DEFINIS PAR LE SERVICE (D151-0) ET TAUX DE RESPECT DE CE DELAI (P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un **délai d'une journée** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Le taux de respect de ce délai est de :

$$\frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai} \times 100}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} = \underline{\underline{100 \%}}$$

5.11. DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

La durée d'extinction de la dette est : **21 ans**

5.12. TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année 2010 sur les factures émises au titre de l'année 2009 - 1.

Le montant facturé au titre de l'année 2009 - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	année 2010	année 2011)
Taux d'impayés	0,90	1,48

5.13. TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	année (n)	année (n+1)
Nombre de réclamations à l'exploitant	0	0
Nombre de réclamations à la collectivité	0	0
Taux de réclamations global	0	0

~~~~~

## TABLEAU DE LA DETTE POUR L'ANNEE 2010

Rappel de la sélection

Sélection à la carte

Tri par code emprunt

Liste des emprunts : 200001,200002,200301,200302,200501,200502,200601,200602,200603,200604,200605,200606,200701,200801,760002,760004,770004,780001,780

| N°           | Année d'encaissement | Objet de la recette                          | Date de 1ère échéance | Durée | Taux      | Périodicité | Dette en capital à l'origine | Annuité à payer au cours de l'exercice | DONT             |                   |
|--------------|----------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-----------|-------------|------------------------------|----------------------------------------|------------------|-------------------|
|              |                      |                                              |                       |       |           |             |                              |                                        | Intérêts         | Capital           |
| 200002       | 2000 200002          | Equipement 2 puits & pilote de traitement    | 18/10/2001            | 12    | 0.000000% | A           | 41 161.23                    | 2 633.45                               |                  | 2 633.45          |
| 200301       | 2003 200301          | Unité de Traitement                          | 3/09/2004             | 12    | 0.000000% | A           | 146 160.00                   | 12 180.00                              |                  | 12 180.00         |
| 200302       | 2003 200302          | Unité de Traitement                          | 30/01/2004            | 10    | 2.270000% | M           | 280 000.00                   | 29 582.79                              | 686.79           | 28 896.00         |
| 200501       | 2005 200501          | Rachat emprunt 960001 & 970001               | 11/04/2006            | 6     | 2.461000% | A           | 51 531.84                    | 8 925.64                               | 337.00           | 8 588.64          |
| 200602       | 2006 200602          | Rachat emprunt 990003                        | 10/01/2007            | 4     | 2.863000% | A           | 50 587.01                    | 13 027.83                              | 381.07           | 12 646.76         |
| 200603       | 2006 200603          | Rachat emprunt 980002                        | 1/02/2007             | 22    | 2.980000% | A           | 76 400.09                    | 5 067.59                               | 1 594.86         | 3 472.73          |
| 200604       | 2006 200604          | Rachat emprunt 200001                        | 1/01/2007             | 24    | 3.770000% | A           | 418 735.00                   | 26 577.02                              | 14 359.08        | 12 217.94         |
| 200605       | 2006 200605          | Unité de traitement                          | 25/04/2007            | 12    | 0.000000% | A           | 36 540.00                    | 3 045.00                               |                  | 3 045.00          |
| 200606       | 2006 200606          | Investissements 2006 - Nettoyage des réseaux | 15/02/2007            | 15    | 3.940000% | A           | 230 000.00                   | 19 883.97                              | 7 378.20         | 12 505.77         |
| 200701       | 2007 200701          | Investissements 2007 - Défense incendie      | 1/02/2008             | 15    | 4.690000% | A           | 125 000.00                   | 13 807.25                              | 4 807.25         | 9 000.00          |
| 200801       | 2008 200801          | Investissements 2008                         | 1/01/2010             | 15    | 4.470000% | A           | 70 000.00                    | 7 874.57                               | 3 207.90         | 4 666.67          |
| 200901       | 2009 200901          | Investissements 2009                         | 5/01/2011             | 10    | 3.390000% | A           | 60 000.00                    |                                        |                  |                   |
| <b>TOTAL</b> |                      |                                              |                       |       |           |             | <b>1 586 115.17</b>          | <b>142 665.11</b>                      | <b>32 752.15</b> | <b>109 852.96</b> |

| Code et libellé de l'immobilisation                                   | Numéro d'inventaire | Base au<br>31/12/2010 | A m o r t i s s e m e n t s |                  |                            |                 |                               |                 |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------------|------------------|----------------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
|                                                                       |                     |                       | Cumul au<br>01/01/2010      | Dotation<br>2010 | Cumul (1) au<br>31/12/2010 | Reprise<br>2010 | Résiduel (2) au<br>31/12/2010 | Cession<br>2010 |
| <b>Total de l'article 201</b>                                         |                     | <b>56 312.87</b>      | <b>17 945.73</b>            | <b>1 400.48</b>  | <b>19 346.21</b>           | <b>0.00</b>     | <b>36 966.66</b>              | <b>0.00</b>     |
| 21 Etude ressources en eau + régularisation 2008 avant Hélios (ex 22) | 1995/0001           | 21 868.81             | 8 924.02                    | 539.37           | 9 463.39                   | 0.00            | 12 405.42                     | 0.00            |
| 22 ETUDE DES RESSOURCES EN EAU (ex 23)                                | 1995/0001           | 6 021.74              | 2 258.10                    | 150.54           | 2 408.64                   | 0.00            | 3 613.10                      | 0.00            |
| 23 ETUDE DES RESSOURCES EN EAU (ex 24)                                | 1995/0001           | 8 689.59              | 3 041.36                    | 217.24           | 3 258.60                   | 0.00            | 5 430.99                      | 0.00            |
| 25 ETUDE DES RESSOURCES EN EAU (ex 27)                                | 1995/0001           | 9 185.06              | 2 985.19                    | 229.63           | 3 214.82                   | 0.00            | 5 970.24                      | 0.00            |
| 26 ETUDE DES RESSOURCES EN EAU (ex 28)                                | 1995/0001           | 762.25                | 247.78                      | 19.06            | 266.84                     | 0.00            | 495.41                        | 0.00            |
| 155 Régularisation 2008 avant Hélios (ex 22)                          | 1995/0001           | 9 785.42              | 489.28                      | 244.64           | 733.92                     | 0.00            | 9 051.50                      | 0.00            |
| <b>Total de l'article 21531</b>                                       |                     | <b>2 687 283.84</b>   | <b>709 421.71</b>           | <b>69 731.26</b> | <b>779 152.97</b>          | <b>0.00</b>     | <b>1 908 130.87</b>           | <b>0.00</b>     |
| 1 Réseaux d'eau (ex 1)                                                | 1995/0002           | 28 235.14             | 23 999.92                   | 705.88           | 24 705.80                  | 0.00            | 3 529.34                      | 0.00            |
| 2 Réseaux d'eau (ex 2)                                                | 1995/0002           | 102 212.78            | 84 325.56                   | 2 555.32         | 86 880.88                  | 0.00            | 15 331.90                     | 0.00            |
| 3 Réseaux d'eau (ex 3)                                                | 1995/0002           | 52 027.57             | 41 622.08                   | 1 300.69         | 42 922.77                  | 0.00            | 9 104.80                      | 0.00            |
| 4 Réseaux d'eau (ex 4)                                                | 1995/0002           | 52 938.42             | 41 027.26                   | 1 323.46         | 42 350.72                  | 0.00            | 10 587.70                     | 0.00            |
| 5 Réseaux d'eau (ex 5)                                                | 1995/0002           | 79 512.11             | 59 634.00                   | 1 987.80         | 61 621.80                  | 0.00            | 17 890.31                     | 0.00            |
| 6 Réseaux d'eau (ex 6)                                                | 1995/0002           | 38 289.95             | 27 760.25                   | 957.25           | 28 717.50                  | 0.00            | 9 572.45                      | 0.00            |
| 7 Réseaux d'eau (ex 7)                                                | 1995/0002           | 26 353.09             | 18 447.24                   | 658.83           | 19 106.07                  | 0.00            | 7 247.02                      | 0.00            |
| 8 Réseaux d'eau (ex 8)                                                | 1995/0002           | 8 624.94              | 5 821.74                    | 215.62           | 6 037.36                   | 0.00            | 2 587.58                      | 0.00            |
| 9 Réseaux d'eau (ex 9)                                                | 1995/0002           | 18 173.19             | 11 812.58                   | 454.33           | 12 266.91                  | 0.00            | 5 906.28                      | 0.00            |
| 10 Réseaux d'eau (ex 10)                                              | 1995/0002           | 6 659.20              | 4 162.00                    | 166.48           | 4 328.48                   | 0.00            | 2 330.72                      | 0.00            |
| 11 Réseaux d'eau (ex 11)                                              | 1995/0002           | 5 369.05              | 3 221.52                    | 134.23           | 3 355.75                   | 0.00            | 2 013.30                      | 0.00            |
| 12 Réseaux d'eau (ex 12)                                              | 1995/0002           | 6 544.28              | 3 599.42                    | 163.61           | 3 763.03                   | 0.00            | 2 781.25                      | 0.00            |
| 13 Réseaux d'eau (ex 13)                                              | 1995/0002           | 8 417.78              | 4 419.24                    | 210.44           | 4 629.68                   | 0.00            | 3 788.10                      | 0.00            |
| 14 Réseaux d'eau (ex 14)                                              | 1995/0002           | 13 352.88             | 6 676.40                    | 333.82           | 7 010.22                   | 0.00            | 6 342.66                      | 0.00            |
| 15 Réseaux d'eau (ex 15)                                              | 1995/0002           | 67 007.16             | 31 828.42                   | 1 675.18         | 33 503.60                  | 0.00            | 33 503.56                     | 0.00            |
| 16 Réseaux d'eau + régularisation 2008 avant Hélios (ex 16)           | 1995/0002           | 8 679.27              | 3 730.25                    | 224.96           | 3 955.21                   | 0.00            | 4 724.06                      | 0.00            |
| 18 RESEAUX D'EAU (ex 18)                                              | 1995/0002           | 54 802.23             | 21 920.96                   | 1 370.06         | 23 291.02                  | 0.00            | 31 511.21                     | 0.00            |
| 20 RESEAUX D'EAU (ex 20)                                              | 1995/0002           | 42 556.99             | 15 958.80                   | 1 063.92         | 17 022.72                  | 0.00            | 25 534.27                     | 0.00            |
| 24 RESEAUX D'EAU CHESTRES (ex 26)                                     | 1995/0002           | 97 266.42             | 34 043.24                   | 2 431.66         | 36 474.90                  | 0.00            | 60 791.52                     | 0.00            |
| <b>26 élément(s)</b>                                                  |                     | <b>787 821.02</b>     | <b>474 510.84</b>           | <b>20 299.73</b> | <b>494 810.57</b>          | <b>0.00</b>     | <b>293 010.45</b>             | <b>0.00</b>     |

(1) La colonne Cumul au 31/12/N s'obtient comme suit : Cumul au 01/01/N + Dotation N

(2) La colonne Résiduel au 31/12/N s'obtient comme suit : Base au 31/12/N - Cumul au 31/12/N + Reprise N

| Code et libellé de l'immobilisation                                 | Numéro d'inventaire | Base au<br>31/12/2010 | A m o r t i s s e m e n t s |                  |                            |                 |                               |                 |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------------|------------------|----------------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
|                                                                     |                     |                       | Cumul au<br>01/01/2010      | Dotation<br>2010 | Cumul (1) au<br>31/12/2010 | Reprise<br>2010 | Résiduel (2) au<br>31/12/2010 | Cession<br>2010 |
| 27 POMPES (ex 29)                                                   | 1995/0002           | 14 485.70             | 12 554.23                   | 965.71           | 13 519.94                  | 0.00            | 965.76                        | 0.00            |
| 28 RESEAUX D'EAU (ex 30)                                            | 1995/0002           | 7 012.65              | 2 279.16                    | 175.32           | 2 454.48                   | 0.00            | 4 558.17                      | 0.00            |
| 29 RESEAUX D'EAU (ex 31)                                            | 1995/0002           | 27 688.66             | 8 998.86                    | 692.22           | 9 691.08                   | 0.00            | 17 997.58                     | 0.00            |
| 30 RESEAUX D'EAU (SEAA 95) (ex 32)                                  | 1995/0002           | 7 217.24              | 2 345.59                    | 180.43           | 2 526.02                   | 0.00            | 4 691.22                      | 0.00            |
| 31 RESEAUX D'EAU (ex 33)                                            | 1995/0002           | 2 986.81              | 970.71                      | 74.67            | 1 045.38                   | 0.00            | 1 941.43                      | 0.00            |
| 32 RESEAUX D'EAU (ex 9701)                                          | 1995/0002           | 1 392.61              | 417.84                      | 34.82            | 452.66                     | 0.00            | 939.95                        | 0.00            |
| 33 RESEAUX D'EAU (ex 9702)                                          | 1995/0002           | 1 223.09              | 366.96                      | 30.58            | 397.54                     | 0.00            | 825.55                        | 0.00            |
| 36 EXTENSION DU RESEAU RUE DES PAQUIS (ex 9705)                     | 1995/0002           | 3 545.35              | 1 063.56                    | 88.63            | 1 152.19                   | 0.00            | 2 393.16                      | 0.00            |
| 38 RESEAU D'EAU RUE ETIENNE VALEUR (ex 9707)                        | 1995/0002           | 6 799.66              | 2 039.88                    | 169.99           | 2 209.87                   | 0.00            | 4 589.79                      | 0.00            |
| 40 CHANGEMENT D'UNE CANALISATION D'EAU RUE ETIENNE VALEUR (ex 9707) | 1995/0002           | 5 373.07              | 1 477.63                    | 134.33           | 1 611.96                   | 0.00            | 3 761.11                      | 0.00            |
| 42 TRAVAUX SEAA REALISES SOUS MANDAT (ex 9804)                      | 1995/0002           | 2 071.92              | 569.80                      | 51.80            | 621.60                     | 0.00            | 1 450.32                      | 0.00            |
| 43 POTEAUX D'INCENDIE RUES DE CONDE, DE GAULLE, BOURNIZET & PROV    | 1995/0002           | 6 998.37              | 1 924.56                    | 174.96           | 2 099.52                   | 0.00            | 4 898.85                      | 0.00            |
| 44 EXTENSION DU RESEAU RUE DE LA FUSION (ex 9806)                   | 1995/0002           | 9 993.80              | 2 748.35                    | 249.85           | 2 998.20                   | 0.00            | 6 995.60                      | 0.00            |
| 45 MODIFICATION HYDRAULIQUE POUR MISE EN SERVICE DEFERRISATION      | 1995/0002           | 22 794.06             | 5 698.50                    | 569.85           | 6 268.35                   | 0.00            | 16 525.71                     | 0.00            |
| 46 ANNOCE TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (ex 9910)           | 1995/0002           | 300.02                | 75.00                       | 7.50             | 82.50                      | 0.00            | 217.52                        | 0.00            |
| 47 ANNONCE TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU (ex 9909)                  | 1995/0002           | 438.78                | 109.70                      | 10.97            | 120.67                     | 0.00            | 318.11                        | 0.00            |
| 49 BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE RUE BOURNIZET (ex 9906)               | 1995/0002           | 7 616.09              | 1 904.00                    | 190.40           | 2 094.40                   | 0.00            | 5 521.69                      | 0.00            |
| 51 ANNOCE CANALISATIONS NOUVELLES (ex 9904)                         | 1995/0002           | 460.18                | 115.00                      | 11.50            | 126.50                     | 0.00            | 333.68                        | 0.00            |
| 53 ANNONCE CANALISATIONS NOUVELLES (ex 9902)                        | 1995/0002           | 449.48                | 112.40                      | 11.24            | 123.64                     | 0.00            | 325.84                        | 0.00            |
| 55 RESEAUX D'EAU (ex 200004)                                        | 1995/0002           | 5 438.47              | 1 223.64                    | 135.96           | 1 359.60                   | 0.00            | 4 078.87                      | 0.00            |
| 56 RESEAUX D'EAU RUE DE BALLAY (ex 200003)                          | 1995/0002           | 1 070.19              | 240.75                      | 26.75            | 267.50                     | 0.00            | 802.69                        | 0.00            |
| 57 RESEAUX D'EAU QUARTIERS SAVARY & DROUOT (ex 200002)              | 1995/0002           | 2 408.69              | 541.98                      | 60.22            | 602.20                     | 0.00            | 1 806.49                      | 0.00            |
| 58 BRANCHEMENT 57? RUE DESIRE GUELLIOT (ex 200001)                  | 1995/0002           | 1 713.34              | 385.47                      | 42.83            | 428.30                     | 0.00            | 1 285.04                      | 0.00            |
| 59 RACCORDEMENT LOTISSEMENT LA GARENNE (ex 200101)                  | 1995/0002           | 1 829.39              | 365.84                      | 45.73            | 411.57                     | 0.00            | 1 417.82                      | 0.00            |
| 60 RACCORDEMENT RUE DU CHEMIN SALE (ex 200102)                      | 1995/0002           | 1 672.67              | 334.56                      | 41.82            | 376.38                     | 0.00            | 1 296.29                      | 0.00            |
| 61 MODIFICATION ANGLE RUES HENRIONNET & AVETANT (ex 200103)         | 1995/0002           | 4 830.13              | 966.00                      | 120.75           | 1 086.75                   | 0.00            | 3 743.38                      | 0.00            |
| 63 MODIFICATION RESEAU RUE DU CHEMIN SALE (ex 200105)               | 1995/0002           | 2 774.38              | 554.88                      | 69.36            | 624.24                     | 0.00            | 2 150.14                      | 0.00            |
| <b>53 élément(s)</b>                                                |                     | <b>925 345.85</b>     | <b>512 590.94</b>           | <b>23 737.85</b> | <b>536 328.79</b>          | <b>0.00</b>     | <b>389 017.06</b>             | <b>0.00</b>     |

(1) La colonne Cumul au 31/12/N s'obtient comme suit : Cumul au 01/01/N + Dotation N

(2) La colonne Résiduel au 31/12/N s'obtient comme suit : Base au 31/12/N - Cumul au 31/12/N + Reprise N

| Code et libellé de l'immobilisation                                    | Numéro d'inventaire | Base au<br>31/12/2010 | Amortissements         |                   |                            |                 |                               | Cession<br>2010 |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|-------------------|----------------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
|                                                                        |                     |                       | Cumul au<br>01/01/2010 | Dotations<br>2010 | Cumul (1) au<br>31/12/2010 | Reprise<br>2010 | Résiduel (2) au<br>31/12/2010 |                 |
| 64 REALISATION DE CANALISATIONS NOUVELLES (ex 200201)                  | 1995/0002           | 1 425.73              | 249.48                 | 35.64             | 285.12                     | 0.00            | 1 140.61                      | 0.00            |
| 65 REALISATION DE CANALISATIONS NOUVELLES (ex 200202)                  | 1995/0002           | 79 460.54             | 13 905.57              | 1 986.51          | 15 892.08                  | 0.00            | 63 568.46                     | 0.00            |
| 66 MISE EN PLACE DU PILOTE DE DEFERRISATION (ex 200203)                | 1995/0002           | 29 630.38             | 5 185.32               | 740.76            | 5 926.08                   | 0.00            | 23 704.30                     | 0.00            |
| 68 MISE EN PLACE DU PILOTE DE DEFERRISATION (ex 200205)                | 1995/0002           | 9 913.76              | 1 734.88               | 247.84            | 1 982.72                   | 0.00            | 7 931.04                      | 0.00            |
| 69 MISE EN PLACE DU PILOTE DE DEFERRISATION (ex 200206)                | 1995/0002           | 2 439.19              | 426.86                 | 60.98             | 487.84                     | 0.00            | 1 951.35                      | 0.00            |
| 70 EQUIPEMENT ET PROTECTION DES PUIITS (ex 200207)                     | 1995/0002           | 63 597.77             | 11 129.58              | 1 589.94          | 12 719.52                  | 0.00            | 50 878.25                     | 0.00            |
| 71 EQUIPEMENT ET PROTECTION DES PUIITS (ex 2002/08)                    | 1995/0002           | 3 640.00              | 637.00                 | 91.00             | 728.00                     | 0.00            | 2 912.00                      | 0.00            |
| 72 MISE EN CONFORMITE DE BRANCHEMENTS RUE GAMBETTA (ex 200209)         | 1995/0002           | 8 875.19              | 1 553.16               | 221.88            | 1 775.04                   | 0.00            | 7 100.15                      | 0.00            |
| 78 UNITE DE TRAITEMENT (ex 200215)                                     | 1995/0002           | 1 374.33              | 240.52                 | 34.36             | 274.88                     | 0.00            | 1 099.45                      | 0.00            |
| 82 UNITE DE TRAITEMENT (ex 200301)                                     | 1995/0002           | 400 145.67            | 60 021.84              | 10 003.64         | 70 025.48                  | 0.00            | 330 120.19                    | 0.00            |
| 83 UNITE DE TRAITEMENT (ex 200302)                                     | 1995/0002           | 80 000.00             | 12 000.00              | 2 000.00          | 14 000.00                  | 0.00            | 66 000.00                     | 0.00            |
| 84 UNITE DE TRAITEMENT (ex 200303)                                     | 1995/0002           | 48 000.00             | 7 200.00               | 1 200.00          | 8 400.00                   | 0.00            | 39 600.00                     | 0.00            |
| 85 UNITE DE TRAITEMENT (ex 200304)                                     | 1995/0002           | 212 762.95            | 31 914.42              | 5 319.07          | 37 233.49                  | 0.00            | 175 529.46                    | 0.00            |
| 86 UNITE DE TRAITEMENT (ex 200305)                                     | 1995/0002           | 2 964.85              | 444.72                 | 74.12             | 518.84                     | 0.00            | 2 446.01                      | 0.00            |
| 89 ARMOIRE DE POMPAGE AU LONG BEC (ex 2003/08)                         | 1995/0002           | 12 800.00             | 1 920.00               | 320.00            | 2 240.00                   | 0.00            | 10 560.00                     | 0.00            |
| 90 UNITE DE TRAITEMENT CREATION CANALISATION BY-PASS (ex 200309)       | 1995/0002           | 11 352.84             | 1 702.92               | 283.82            | 1 986.74                   | 0.00            | 9 366.10                      | 0.00            |
| 91 RESEAUX RUE HENRIONNET (ex 200310)                                  | 1995/0002           | 10 191.00             | 1 528.68               | 254.78            | 1 783.46                   | 0.00            | 8 407.54                      | 0.00            |
| 92 POTEAU D'INCENDIE RUE DE LA MUTUALITE (ex 200311)                   | 1995/0002           | 2 607.08              | 391.08                 | 65.18             | 456.26                     | 0.00            | 2 150.82                      | 0.00            |
| 93 ALIMENTATION ELECTRIQUE DU CHATEU D'EAU (ex 200312)                 | 1995/0002           | 1 724.30              | 258.66                 | 43.11             | 301.77                     | 0.00            | 1 422.53                      | 0.00            |
| 94 ALIMENTATION ELECTRIQUE DU CHATEAU D'EAU (ex 200313)                | 1995/0002           | 3 308.14              | 496.20                 | 82.70             | 578.90                     | 0.00            | 2 729.24                      | 0.00            |
| 95 DIAGNOSTIC DU RESEAU (ex 200314)                                    | 1995/0002           | 14 090.00             | 2 113.50               | 352.25            | 2 465.75                   | 0.00            | 11 624.25                     | 0.00            |
| 99 MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES (ex 200315) | 1995/0002           | 2 144.00              | 321.60                 | 53.60             | 375.20                     | 0.00            | 1 768.80                      | 0.00            |
| 101 UNITE DE TRAITEMENT SUPPRESSION DE RACCORDEMENT (ex 200401)        | 1995/0002           | 2 527.80              | 316.00                 | 63.20             | 379.20                     | 0.00            | 2 148.60                      | 0.00            |
| 102 VIGIPRATE RENFORCE (ex 2004/02)                                    | 1995/0002           | 40 680.00             | 5 085.00               | 1 017.00          | 6 102.00                   | 0.00            | 34 578.00                     | 0.00            |
| 105 POSE DE DEUX CONDUITES SUR LA FAUSSE RIVIERE (ex 200406)           | 1995/0002           | 29 900.00             | 3 737.50               | 747.50            | 4 485.00                   | 0.00            | 25 415.00                     | 0.00            |
| 106 UNITE DE TRAITEMENT (ex 200407)                                    | 1995/0002           | 9 450.00              | 1 181.25               | 236.25            | 1 417.50                   | 0.00            | 8 032.50                      | 0.00            |
| 107 UNITE DE TRAITEMENT (ex 200408)                                    | 1995/0002           | 4 391.92              | 549.00                 | 109.80            | 658.80                     | 0.00            | 3 733.12                      | 0.00            |
| <b>80 élément(s)</b>                                                   |                     | <b>2 028 317.56</b>   | <b>680 461.20</b>      | <b>51 312.14</b>  | <b>731 773.34</b>          | <b>0.00</b>     | <b>1 296 544.22</b>           | <b>0.00</b>     |

(1) La colonne Cumul au 31/12/N s'obtient comme suit : Cumul au 01/01/N + Dotations N

(2) La colonne Résiduel au 31/12/N s'obtient comme suit : Base au 31/12/N - Cumul au 31/12/N + Reprise N

| Code et libellé de l'immobilisation | Numéro d'inventaire                                             | Base au<br>31/12/2010 | A m o r t i s s e m e n t s |                   |                            |                   |                               |                     |             |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|-------------------------------|---------------------|-------------|
|                                     |                                                                 |                       | Cumul au<br>01/01/2010      | Dotation<br>2010  | Cumul (1) au<br>31/12/2010 | Reprise<br>2010   | Résiduel (2) au<br>31/12/2010 | Cession<br>2010     |             |
| 108                                 | UNITE DE TRAITEMENT (ex 200409)                                 | 1995/0002             | 15 000.00                   | 1 875.00          | 375.00                     | 2 250.00          | 0.00                          | 12 750.00           | 0.00        |
| 109                                 | UNITE DE TRAITEMENT (ex 200410)                                 | 1995/0002             | 31 424.04                   | 3 928.00          | 785.60                     | 4 713.60          | 0.00                          | 26 710.44           | 0.00        |
| 111                                 | UNITE DE TRAITEMENT 200502                                      | 2005/0001             | 26 296.55                   | 2 629.64          | 657.41                     | 3 287.05          | 0.00                          | 23 009.50           | 0.00        |
| 112                                 | UNITE DE TRAITEMENT 200503                                      | 2005/0001             | 5 000.00                    | 500.00            | 125.00                     | 625.00            | 0.00                          | 4 375.00            | 0.00        |
| 113                                 | UNITE DE TRAITEMENT 200504                                      | 2005/0001             | 12 000.00                   | 1 200.00          | 300.00                     | 1 500.00          | 0.00                          | 10 500.00           | 0.00        |
| 114                                 | UNITE DE TRAITEMENT 200505                                      | 2005/0001             | 23 947.87                   | 2 394.80          | 598.70                     | 2 993.50          | 0.00                          | 20 954.37           | 0.00        |
| 116                                 | UNITE DE TRAITEMENT 200507                                      | 2005/0001             | 30 716.20                   | 3 071.64          | 767.91                     | 3 839.55          | 0.00                          | 26 876.65           | 0.00        |
| 118                                 | POTEAU D'INCENDIE CHEMIN DE RICHECOURT 200509                   | 2005/0002             | 2 278.68                    | 227.88            | 56.97                      | 284.85            | 0.00                          | 1 993.83            | 0.00        |
| 119                                 | PROTECTION DES PUITTS 200510                                    | 2005/0003             | 33 870.52                   | 3 387.04          | 846.76                     | 4 233.80          | 0.00                          | 29 636.72           | 0.00        |
| 120                                 | PROTECTION DES PUITTS 2005/11                                   | 2005/0003             | 1 590.00                    | 159.00            | 39.75                      | 198.75            | 0.00                          | 1 391.25            | 0.00        |
| 130                                 | ANNONCE TRAVAUX CANALISATION EAU (9801)                         | 1995/0002             | 330.56                      | 90.86             | 8.26                       | 99.12             | 0.00                          | 231.44              | 0.00        |
| 133                                 | Maîtrise d'oeuvre de l'adduction d'eau potable 2006/02          | 2006/0002             | 4 418.90                    | 331.41            | 110.47                     | 441.88            | 0.00                          | 3 977.02            | 0.00        |
| 134                                 | Protection des captages 200603                                  | 2006/0002             | 8 839.40                    | 662.97            | 220.99                     | 883.96            | 0.00                          | 7 955.44            | 0.00        |
| 136                                 | Branchement AEP au pôle d'activité 200605                       | 2006/0002             | 1 587.69                    | 119.07            | 39.69                      | 158.76            | 0.00                          | 1 428.93            | 0.00        |
| 137                                 | Nettoyage du réseau 200606                                      | 2006/0002             | 148 827.00                  | 11 162.04         | 3 720.68                   | 14 882.72         | 0.00                          | 133 944.28          | 0.00        |
| 138                                 | Travaux annexes au nettoyage du réseau 200607                   | 2006/0002             | 49 198.98                   | 3 689.91          | 1 229.97                   | 4 919.88          | 0.00                          | 44 279.10           | 0.00        |
| 142                                 | Travaux annexes au nettoyage du réseau 200701                   | 2007/0001             | 95 283.00                   | 4 764.16          | 2 382.08                   | 7 146.24          | 0.00                          | 88 136.76           | 0.00        |
| 143                                 | Branchements place de Chestres 200702                           | 2007/0001             | 4 667.97                    | 233.40            | 116.70                     | 350.10            | 0.00                          | 4 317.87            | 0.00        |
| 144                                 | Poteau d'incendie à Blaise 200703                               | 2007/0001             | 2 124.73                    | 106.24            | 53.12                      | 159.36            | 0.00                          | 1 965.37            | 0.00        |
| 145                                 | Divers poteaux d'incendie 200704                                | 2007/0003             | 4 455.32                    | 222.76            | 111.38                     | 334.14            | 0.00                          | 4 121.18            | 0.00        |
| 148                                 | 2 branchements Ruelle de la place 200707                        | 2007/0001             | 3 588.04                    | 179.40            | 89.70                      | 269.10            | 0.00                          | 3 318.94            | 0.00        |
| 149                                 | 5 branchements place rue Désiré Guelliot 200708                 | 2007/0001             | 8 541.37                    | 427.06            | 213.53                     | 640.59            | 0.00                          | 7 900.78            | 0.00        |
| 150                                 | Suppression de passerelle sur l'Aisne 200709                    | 2007/0008             | 6 200.00                    | 310.00            | 155.00                     | 465.00            | 0.00                          | 5 735.00            | 0.00        |
| 151                                 | Défense incendie 200710                                         | 2007/0002             | 3 814.88                    | 190.74            | 95.37                      | 286.11            | 0.00                          | 3 528.77            | 0.00        |
| 154                                 | régularisation 2008 avant Hélios (ex 16)                        | 1995/0002             | 21 845.90                   | 1 092.30          | 546.15                     | 1 638.45          | 0.00                          | 20 207.45           | 0.00        |
| 161                                 | Reprise branchements rue de Richecourt                          | 2008/0001             | 13 815.49                   | 345.39            | 345.39                     | 690.78            | 0.00                          | 13 124.71           | 0.00        |
| 162                                 | Raccordement Rues d'Argonne, Syrienne & Gallieni (ex 2008/0002) | 2008/0001             | 8 042.95                    | 201.07            | 201.07                     | 402.14            | 0.00                          | 7 640.81            | 0.00        |
| <b>107 élément(s)</b>               |                                                                 |                       | <b>2 587 228.63</b>         | <b>722 243.11</b> | <b>65 284.92</b>           | <b>787 528.03</b> | <b>0.00</b>                   | <b>1 799 700.60</b> | <b>0.00</b> |

(1) La colonne Cumul au 31/12/N s'obtient comme suit : Cumul au 01/01/N + Dotation N

(2) La colonne Résiduel au 31/12/N s'obtient comme suit : Base au 31/12/N - Cumul au 31/12/N + Reprise N

| Code et libellé de l'imobilisation                                               | Numéro d'inventaire | Base au<br>31/12/2010 | A m o r t i s s e m e n t s |                  |                            |                 |                               |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------------|------------------|----------------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
|                                                                                  |                     |                       | Cumul au<br>01/01/2010      | Dotation<br>2010 | Cumul (1) au<br>31/12/2010 | Reprise<br>2010 | Résiduel (2) au<br>31/12/2010 | Cession<br>2010 |
| 163 Reprise branchement rue d'Argonne (ex 2008/0003)                             | 2008/0001           | 6 205.03              | 155.13                      | 155.13           | 310.26                     | 0.00            | 5 894.77                      | 0.00            |
| 164 Défense incendie & A.E.P. rues d'Argonne, Gallieni & Syrienne (ex 2008/0004) | 2008/0001           | 62 433.34             | 1 560.83                    | 1 560.83         | 3 121.66                   | 0.00            | 59 311.68                     | 0.00            |
| 165 Défense incendie rue de Richecourt (ex 2008/0005)                            | 2008/0001           | 31 236.98             | 780.92                      | 780.92           | 1 561.84                   | 0.00            | 29 675.14                     | 0.00            |
| 169 Maillage réseau rue des Marizys (ex 2008/0009)                               | 2008/0001           | 3 525.62              | 88.14                       | 88.14            | 176.28                     | 0.00            | 3 349.34                      | 0.00            |
| 171 Renouvellement et reprise de branchement rue du Port                         | 2009/0001           | 15 296.61             | 0.00                        | 382.42           | 382.42                     | 0.00            | 14 914.19                     | 0.00            |
| 172 Renouvellement conduite et branchement rue du Froid Manteau                  | 2009/0002           | 5 698.67              | 0.00                        | 142.47           | 142.47                     | 0.00            | 5 556.20                      | 0.00            |
| 173 Déplacement de conduite rue Nouvelle                                         | 2009/0003           | 720.41                | 0.00                        | 720.41           | 720.41                     | 0.00            | 0.00                          | 0.00            |
| 174 Reprise branchements rue du Froid Manteau                                    | 2009/0004           | 5 355.61              | 0.00                        | 133.89           | 133.89                     | 0.00            | 5 221.72                      | 0.00            |
| 175 Branchements Pôle d'activité                                                 | 2009/0005           | 3 889.62              | 0.00                        | 97.24            | 97.24                      | 0.00            | 3 792.38                      | 0.00            |
| 176 Branchement Rue Albert Caquot                                                | 2009/0006           | 1 266.89              | 0.00                        | 1 266.89         | 1 266.89                   | 0.00            | 0.00                          | 0.00            |
| 177 UNITE DE TRAITEMENT (ex 200501)                                              | 2005/0001           | 18 996.53             | 1 899.64                    | 474.91           | 2 374.55                   | 0.00            | 16 621.98                     | 0.00            |
| 178 UNITE DE TRAITEMENT (ex 200501)                                              | 1995/0002           | 7 947.80              | 794.80                      | 198.70           | 993.50                     | 0.00            | 6 954.30                      | 0.00            |
| <b>118 élément(s)</b>                                                            |                     | <b>2 743 596.71</b>   | <b>727 367.44</b>           | <b>71 131.74</b> | <b>798 499.18</b>          | <b>0.00</b>     | <b>1 945 097.53</b>           | <b>0.00</b>     |

(1) La colonne Cumul au 31/12/N s'obtient comme suit : Cumul au 01/01/N + Dotation N

(2) La colonne Résiduel au 31/12/N s'obtient comme suit : Base au 31/12/N - Cumul au 31/12/N + Reprise N

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DES ARDENNES**

La F.D.E.A. a voté lors de sa séance du 12 décembre 2011 les nouveaux statuts qui sont joints à la présente note de présentation.

Les objectifs principaux des modifications concernent :

- L'adaptation des règles de représentativité suite à la création des secteurs d'électrification en remplacement des syndicats primaires. L'ajout de la compétence maîtrise d'ouvrage éclairage public.
- L'ajout de la compétence optionnelle, conseil, assistance administrative, juridique et technique dans le cadre des relations avec les opérateurs de communication électroniques,

C'est également l'occasion d'un « toilettage » (de forme et non de fond) des statuts de la FDEA, afin de les rendre conformes au modèle national préconisé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR )

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- d'adopter les nouveaux statuts de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes



Vouziers, le 29 février 2012

M. Claude ANCELME  
Maire de Vouziers

à

ARS  
Monsieur le Directeur  
Jean Christophe PAILLE  
Complexe tertiaire du Mont-Bernard  
2, rue Dom-Pérignon  
CS 40513  
51007 Châlons-en-Champagne Cedex



Nos réf. : CA/DGS/KD  
Adresse e-mail : [maire@ville-vouziers.com](mailto:maire@ville-vouziers.com)  
Tel. secrétariat : 03.24.30.76.33  
Objet : projet de PRS 2012-2016

Monsieur le Directeur de l'Agence régionale de Santé,

Le projet de plan régional de santé a été proposé à la consultation pour une durée de 2 mois à compter du 16 décembre dernier. C'est un aspect positif qui doit être souligné.

Ce dossier sera abordé en Conseil Municipal de Vouziers le 21 février.

Je souhaite d'ores et déjà vous faire savoir que je partage, tout comme une majorité de mon Conseil, les remarques formulées par Monsieur le Président de Région et qui ont été présentées en séance du Conseil Régional. Je vous demande donc de bien vouloir en tenir compte dans les avis recensés.

En sus des remarques de la Région, j'attire votre attention sur le sud des Ardennes. Il ne faudrait pas que le PRS remette en cause le bloc opératoire de Rethel, flambant neuf, et qu'il ne soit destiné qu'à accueillir la chirurgie ambulatoire. Je réaffirme mon souhait que les soins de suivi de chimiothérapie puissent s'effectuer sur le site de Vouziers. La prévention et l'éducation doivent être des axes importants, ainsi la planification familiale doit trouver toute sa place dans les hôpitaux de proximité. Enfin, il faut que soit préféré au partenariat du GHSA avec le Groupement privé de Courlancy, un renforcement de coopération avec les Établissements publics de Reims et Charleville-Mézières notamment.

Je soumettrai à mon Conseil Municipal cette lettre et ne manquerai pas de vous adresser au lendemain de la réunion de l'instance décisionnelle ses conclusions pour prise en considération.

Je souhaite que vous preniez en compte l'ensemble de ces observations dans l'intérêt des populations qui sont en droit d'attendre un accès équitable à des soins de qualité. A cet effet, je réaffirme que le service public doit rester l'offre privilégiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes plus sincères salutations.

Le Maire de VOUZIERES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude Ancelme', written over the printed name.

Claude ANCELME

Conseil Municipal du Mardi 21 février 2012

## PROJET REGIONAL DE SANTE (P.R.S.)

**L'Agence Régionale de Santé Champagne Ardenne a lancé la mise en consultation de son projet régional de santé (2012-2016) le 16 décembre. Cette consultation devait durer 2 mois.**

**Les composantes du Projet Régional de Santé sont :**

- **les schémas régionaux de prévention, d'organisation des soins et d'organisation médico-sociale,**
- **les programmes en matière de télémédecine, d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie et, d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies**

La feuille de route de l'ARS de Champagne-Ardenne pour les 5 prochaines années, est de faire évoluer l'organisation de l'offre de santé (la prévention, les soins ambulatoires et hospitaliers, l'accompagnement médico-social) afin de répondre efficacement aux enjeux de la santé en Champagne-Ardenne, dont 2 sont majeurs :

**- Relever le défi de la démographie des professionnels de santé,**

**- Développer l'accompagnement et le soutien aux aidants familiaux par la mise en place de formations adaptées et le développement de structures de répit.**

La presse s'est faite l'écho des réactions de différentes collectivités : Conseil Régional, Conseil Général, mairies et personnalité politiques sur la question.

Des réserves doivent être émises sur le PRS. En effet, si les objectifs généraux présentés sont acceptables, leur traduction dans les actions et les terminologies lèvent certaines inquiétudes.

C'est pourquoi, afin de tenir compte des délais imposés par la consultation, j'ai souhaité adresser le 15 février un courrier de réserve à l'ARS et l'aviser que je soumettrai aux membres du Conseil Municipal cette lettre.

# LETTRE OUVERTE

Des élus du Conseil Municipal de Vouziers

au

Directeur de l'Agence Régionale de Santé Champagne-Ardenne

Projet présenté en Conseil Municipal de Vouziers le 21 février 2012

**Cette lettre a recueilli :**

- ..... voix pour
- ..... voix contre
- .... abstention

Objet : Projet régional de Santé (2012-2016)

Monsieur le Directeur de l'Agence régionale de Santé,

Le projet de plan régional de santé a été proposé à la consultation pour une durée de 2 mois à compter du 16 décembre dernier. C'est un aspect positif qui doit être souligné.

Ce dossier sera abordé en Conseil Municipal de Vouziers le 21 février.

Je souhaite d'ores et déjà vous faire savoir que je partage, tout comme une majorité de mon Conseil, les remarques formulées par Monsieur le Président de Région et qui ont été présentées en séance du Conseil Régional. Je vous demande donc de bien vouloir en tenir compte dans les avis recensés.

En sus des remarques de la Région, j'attire votre attention sur le sud des Ardennes. Il ne faudrait pas que le PRS remette en cause le bloc opératoire de Rethel, flambant neuf, et qu'il ne soit destiné qu'à accueillir la chirurgie ambulatoire. Je réaffirme mon souhait que les soins de suivi de chimiothérapie puissent s'effectuer sur le site de Vouziers. La prévention et l'éducation doivent être des axes importants, ainsi la planification familiale doit trouver toute sa place dans les hôpitaux de proximité. Enfin, il faut que soit préféré au

partenariat du GHSA avec le Groupement privé de Courlancy, un renforcement de coopération avec les Établissements publics de Reims et Charleville-Mézières notamment.

Je soumettrai à mon Conseil Municipal cette lettre et ne manquerai pas de vous adresser au lendemain de la réunion de l'instance décisionnelle ses conclusions pour prise en considération.

Je souhaite que vous preniez en compte l'ensemble de ces observations dans l'intérêt des populations qui sont en droit d'attendre un accès équitable à des soins de qualité. A cet effet, je réaffirme que le service public doit rester l'offre privilégiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes plus sincères salutations.

Le Maire de VOUZIERES

Claude ANCELME



Vouziers, le 27 janvier 2012

Madame l'Inspectrice d'Académie  
s/c de Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation  
Nationale  
21 rue du Chemin Salé  
08400 VOUZIERS

N/Réf : DGS/FC/CA

**Objet** : fermeture de 2 classes à Vouziers annoncées pour la rentrée de septembre 2012

Copie : Mesdames et Messieurs les DDEN, Mr le Président des parents d'élèves, Mr le Député, Mr le Conseiller Général de Vouziers, Mesdames et Messieurs des Directeurs d'Écoles

Journal l'Union-l'Ardennais – Journal des Ardennes

Affichage dans les panneaux d'information des écoles

### LETTRE OUVERTE à Madame l'Inspectrice d'Académie

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Monsieur SIRI, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Vouziers m'a informé le mercredi 25 janvier 2012 d'une perspective de fermeture de 2 classes primaires de notre commune (Ecole Dodeman et école Taine) à la rentrée de septembre 2012.

Ces mesures sont malheureusement la triste mise en œuvre locale de la politique de suppression d'un fonctionnaire sur deux voulue par le gouvernement actuel.

Il est très regrettable pour nos enfants que, seule, la culture du « chiffre » prévale ; quand il serait si nécessaire de prendre en compte les critères sociaux des territoires, leurs spécificités, leurs faiblesses, leurs perspectives de développement. On essaie de nous faire croire que les enseignants sont responsables d'une baisse de niveau général : « Les enfants ne savent plus lire à leur entrée en sixième. »

Etonnamment, on occulte dans ce discours, la crise que subissent les familles et toutes ses répercussions : défiance à l'égard de l'école, désengagement quant au suivi par les parents de la scolarité au regard de l'incertitude du lendemain, modification des priorités : que pèse l'école quand il s'agit déjà de réunir de quoi boucler la fin de mois ?

Force est de constater que la prise en charge de l'enfant a nécessairement changé. Les temps de concentration, l'intérêt porté aux apprentissages, l'absence de perspectives professionnelles, le rapport de force à l'adulte, l'augmentation de la violence. Autant d'énergie et de nouvelles stratégies à développer par nos enseignants dans leur enseignement et dans le nécessaire suivi pédagogique personnalisé des enfants. Le monde rural n'est pas épargné.

Par ailleurs, il faut dénoncer la politique mise en œuvre pour contraindre les collectivités locales à financer l'enseignement privé qui contribue en retour à vider nos écoles publiques.

Je demande à ce que les suppressions envisagées sur notre ville soient retirées.

Je demande à ce que soit prise en compte la situation locale.

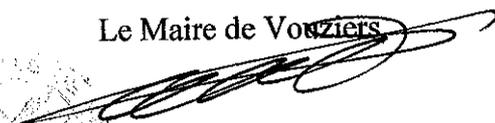
Pour ce qui concerne l'école Taine, le fait que cette école accueille une section de CLIS et que les autres classes soient intégrantes et la faiblesse des résultats scolaires (qui a conduit au classement de l'école dans le dispositif Réseau ambition réussite) justifient à mes yeux la nécessité d'un encadrement renforcé et le maintien des 5 classes.

Pour ce qui concerne l'école Dodeman, l'ouverture en septembre d'une aire d'accueil des gens du voyage avec une capacité de 15 emplacements, l'ouverture prochaine d'une maison de retraite privée avec 50 emplois à la clef nous permettent d'envisager une recrudescence des inscriptions en cours d'année scolaire. C'est pourquoi, je vous demande de maintenir les 6 classes de cet établissement scolaire.

Je vous prie d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire de Vouziers



  
Claude ANCELME